



MAIRIE DE VERRENS-ARVEY

73460 VERRENS-ARVEY ☎ 04.79.31.43.26

mairie.verrens@orange.fr

www.verrens-arvey.fr

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE - CANTON DE ALBERTVILLE 2

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VERRENS-ARVEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian RAUCAZ, Maire.

Présents (13) : BERTHET Stéphane, BOIRARD Thomas, BURGAT Marie-Line, CLAUDON Baptiste, FEILLET Mickaël, GARDET Anne-Marie, PACHE Frédéric, PERRIER Florence, RAUCAZ Christian, SOTO Pierre, TARAJAT Patricia, TORNIER Anaïs, TORNIER Jacques

Excusés (2) : ACEVEDO Nicolas, PAGE Sébastien

Secrétaire de Séance : Stéphane BERTHET

COMPTE-RENDU DU 13 septembre 2021

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 13 septembre 2021.

Mr le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022
- Vidéosurveillance – Demandes de subvention

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **VOTE** la décision modificative au budget suivante :

Section Fonctionnement			
N° compte	Libellé	Dépenses	Recettes
6336	Cotisations salariales	+ 130	
6453	Cotisations caisse retraite	+ 500	
6455	Assurance du personnel	+ 400	
6533	Cotisations retraite élus	+ 50	
6534	Cotisations élus	+ 1 600	
7023	Menus produits forestiers		+ 1 228
74121	Dotisation Solidarité Rurale		+ 952
752	Revenus des immeubles		+ 500
	TOTAL	+ 2 680	+ 2 680

RISQUES STATUTAIRES – ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPAMA/CIGAC

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il a été décidé de demander les tarifs à d'autres assurances pour la couverture des risques statutaires avant de valider l'adhésion au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion. Après avoir réceptionné les propositions de prix de la SMACL et de Groupama, ce dernier est largement mieux disant que l'assurance du CDG.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** au contrat d'assurance du Groupama/Cigac pour la couverture du risque statutaire.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION ET FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE OCTROYEE AUX AGENTS-COTISANTS

Lors de la réunion du 13/09/2021, le Conseil Municipal devait se prononcer sur l'octroi d'une participation financière aux agents, dans le cadre de la mise en place de la protection sociale complémentaire proposée par le Centre de Gestion. Il a été décidé de maintenir la somme actuellement versée aux agents. Cette décision a reçu un avis favorable de la part du Comité Technique du CDG.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** à la convention proposée par le Centre de Gestion pour la mise en place d'une protection sociale des agents.

⇒ **FIXE** à 25€ la participation financière octroyée par agent et par mois à condition que l'agent adhère au contrat prévoyance qui est proposé.

CA ARLYSÈRE – APPROBATION DU RAPPORT 2021 DE LA CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

La CLECT a pour objet de procéder à l'évaluation des charges et recettes liées aux transferts de compétences entre Communes et Intercommunalité afin d'éclairer le Conseil Communautaire lors de la fixation des Attributions de Compensation (AC) ou de leur modification.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **APPROUVE** le rapport 2021 de la CLECT de la CA ARLYSÈRE.

FINANCES – PAIEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP

Préalablement au vote du Budget Primitif annuel, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice n-1. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022 et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget 2021.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **AUTORISE** le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement 2022 à hauteur de 41 144 €.

VIDEOSURVEILLANCE – DEMANDES DE SUBVENTION

Suite à la visite des Services de la Gendarmerie et après avoir transmis leur rapport à l'entreprise BT Jager, un devis a été reçu. Par conséquent, des subventions peuvent être sollicitées auprès du Conseil Régional et la Préfecture.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **DEMANDE** une subvention auprès du Conseil Régional et de la Préfecture pour la mise en place de la vidéosurveillance.

URBANISME

Le Conseil Municipal est informé des différentes autorisations d'urbanisme accordées ou en cours d'instruction sur la Commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

► Le Conseil Municipal rappelle les prochaines manifestations communales = vin chaud de Noël le 17/12/2021 et la distribution des colis de Noël aux personnes âgées.

► Le Conseil Municipal prend connaissance de l'analyse photovoltaïque réalisée par Arlysère dont l'installation pourrait se faire sur certains bâtiments communaux.

► Le Conseil Municipal est informé de l'avancement des requêtes déposées auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

► Le Conseil Municipal félicite les Associations « La Main et la Plume » et « A petits points » pour la très belle exposition de calligraphie et de patchwork qui a eu lieu à la Salle Associative.

► Le Conseil Municipal remercie les nombreuses personnes présentes à la cérémonie du 11 novembre.

► Le Conseil Municipal est informé d'affaires et courriers divers.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H



MAIRIE DE VERRENS-ARVEY

73460 VERRENS-ARVEY ☎ 04.79.31.43.26

mairie.verrens@orange.fr

www.verrens-arvey.fr

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE - CANTON DE ALBERTVILLE 2

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VERRENS-ARVEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian RAUCAZ, Maire.

Présents (13) : BERTHET Stéphane, BOIRARD Thomas, BURGAT Marie-Line, CLAUDON Baptiste, FEILLET Mickaël, GARDET Anne-Marie, PACHE Frédéric, PERRIER Florence, RAUCAZ Christian, SOTO Pierre, TARAJAT Patricia, TORNIER Anaïs, TORNIER Jacques

Excusés (2) : ACEVEDO Nicolas, PAGE Sébastien

Secrétaire de Séance : Stéphane BERTHET

COMPTE-RENDU DU 13 septembre 2021

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 13 septembre 2021.

Mr le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022
- Vidéosurveillance – Demandes de subvention

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **VOTE** la décision modificative au budget suivante :

Section Fonctionnement			
N° compte	Libellé	Dépenses	Recettes
6336	Cotisations salariales	+ 130	
6453	Cotisations caisse retraite	+ 500	
6455	Assurance du personnel	+ 400	
6533	Cotisations retraite élus	+ 50	
6534	Cotisations élus	+ 1 600	
7023	Menus produits forestiers		+ 1 228
74121	Dotisation Solidarité Rurale		+ 952
752	Revenus des immeubles		+ 500
	TOTAL	+ 2 680	+ 2 680

RISQUES STATUTAIRES – ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPAMA/CIGAC

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il a été décidé de demander les tarifs à d'autres assurances pour la couverture des risques statutaires avant de valider l'adhésion au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion. Après avoir réceptionné les propositions de prix de la SMACL et de Groupama, ce dernier est largement mieux disant que l'assurance du CDG.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** au contrat d'assurance du Groupama/Cigac pour la couverture du risque statutaire.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION ET FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE OCTROYEE AUX AGENTS-COTISANTS

Lors de la réunion du 13/09/2021, le Conseil Municipal devait se prononcer sur l'octroi d'une participation financière aux agents, dans le cadre de la mise en place de la protection sociale complémentaire proposée par le Centre de Gestion. Il a été décidé de maintenir la somme actuellement versée aux agents. Cette décision a reçu un avis favorable de la part du Comité Technique du CDG.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** à la convention proposée par le Centre de Gestion pour la mise en place d'une protection sociale des agents.

⇒ **FIXE** à 25€ la participation financière octroyée par agent et par mois à condition que l'agent adhère au contrat prévoyance qui est proposé.

CA ARLYSÈRE – APPROBATION DU RAPPORT 2021 DE LA CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

La CLECT a pour objet de procéder à l'évaluation des charges et recettes liées aux transferts de compétences entre Communes et Intercommunalité afin d'éclairer le Conseil Communautaire lors de la fixation des Attributions de Compensation (AC) ou de leur modification.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **APPROUVE** le rapport 2021 de la CLECT de la CA ARLYSÈRE.

FINANCES – PAIEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP

Préalablement au vote du Budget Primitif annuel, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice n-1. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022 et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget 2021.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **AUTORISE** le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement 2022 à hauteur de 41 144 €.

VIDEOSURVEILLANCE – DEMANDES DE SUBVENTION

Suite à la visite des Services de la Gendarmerie et après avoir transmis leur rapport à l'entreprise BT Jager, un devis a été reçu. Par conséquent, des subventions peuvent être sollicitées auprès du Conseil Régional et la Préfecture.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **DEMANDE** une subvention auprès du Conseil Régional et de la Préfecture pour la mise en place de la vidéosurveillance.

URBANISME

Le Conseil Municipal est informé des différentes autorisations d'urbanisme accordées ou en cours d'instruction sur la Commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

► Le Conseil Municipal rappelle les prochaines manifestations communales = vin chaud de Noël le 17/12/2021 et la distribution des colis de Noël aux personnes âgées.

► Le Conseil Municipal prend connaissance de l'analyse photovoltaïque réalisée par Arlysère dont l'installation pourrait se faire sur certains bâtiments communaux.

► Le Conseil Municipal est informé de l'avancement des requêtes déposées auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

► Le Conseil Municipal félicite les Associations « La Main et la Plume » et « A petits points » pour la très belle exposition de calligraphie et de patchwork qui a eu lieu à la Salle Associative.

► Le Conseil Municipal remercie les nombreuses personnes présentes à la cérémonie du 11 novembre.

► Le Conseil Municipal est informé d'affaires et courriers divers.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H



MAIRIE DE VERRENS-ARVEY

73460 VERRENS-ARVEY ☎ 04.79.31.43.26

mairie.verrens@orange.fr

www.verrens-arvey.fr

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE - CANTON DE ALBERTVILLE 2

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VERRENS-ARVEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian RAUCAZ, Maire.

Présents (13) : BERTHET Stéphane, BOIRARD Thomas, BURGAT Marie-Line, CLAUDON Baptiste, FEILLET Mickaël, GARDET Anne-Marie, PACHE Frédéric, PERRIER Florence, RAUCAZ Christian, SOTO Pierre, TARAJAT Patricia, TORNIER Anaïs, TORNIER Jacques

Excusés (2) : ACEVEDO Nicolas, PAGE Sébastien

Secrétaire de Séance : Stéphane BERTHET

COMPTE-RENDU DU 13 septembre 2021

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 13 septembre 2021.

Mr le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022
- Vidéosurveillance – Demandes de subvention

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **VOTE** la décision modificative au budget suivante :

Section Fonctionnement			
N° compte	Libellé	Dépenses	Recettes
6336	Cotisations salariales	+ 130	
6453	Cotisations caisse retraite	+ 500	
6455	Assurance du personnel	+ 400	
6533	Cotisations retraite élus	+ 50	
6534	Cotisations élus	+ 1 600	
7023	Menus produits forestiers		+ 1 228
74121	Dotisation Solidarité Rurale		+ 952
752	Revenus des immeubles		+ 500
	TOTAL	+ 2 680	+ 2 680

RISQUES STATUTAIRES – ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPAMA/CIGAC

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il a été décidé de demander les tarifs à d'autres assurances pour la couverture des risques statutaires avant de valider l'adhésion au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion. Après avoir réceptionné les propositions de prix de la SMACL et de Groupama, ce dernier est largement mieux disant que l'assurance du CDG.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** au contrat d'assurance du Groupama/Cigac pour la couverture du risque statutaire.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION ET FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE OCTROYEE AUX AGENTS-COTISANTS

Lors de la réunion du 13/09/2021, le Conseil Municipal devait se prononcer sur l'octroi d'une participation financière aux agents, dans le cadre de la mise en place de la protection sociale complémentaire proposée par le Centre de Gestion. Il a été décidé de maintenir la somme actuellement versée aux agents. Cette décision a reçu un avis favorable de la part du Comité Technique du CDG.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** à la convention proposée par le Centre de Gestion pour la mise en place d'une protection sociale des agents.

⇒ **FIXE** à 25€ la participation financière octroyée par agent et par mois à condition que l'agent adhère au contrat prévoyance qui est proposé.

CA ARLYSÈRE – APPROBATION DU RAPPORT 2021 DE LA CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

La CLECT a pour objet de procéder à l'évaluation des charges et recettes liées aux transferts de compétences entre Communes et Intercommunalité afin d'éclairer le Conseil Communautaire lors de la fixation des Attributions de Compensation (AC) ou de leur modification.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **APPROUVE** le rapport 2021 de la CLECT de la CA ARLYSÈRE.

FINANCES – PAIEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP

Préalablement au vote du Budget Primitif annuel, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice n-1. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022 et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget 2021.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **AUTORISE** le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement 2022 à hauteur de 41 144 €.

VIDEOSURVEILLANCE – DEMANDES DE SUBVENTION

Suite à la visite des Services de la Gendarmerie et après avoir transmis leur rapport à l'entreprise BT Jager, un devis a été reçu. Par conséquent, des subventions peuvent être sollicitées auprès du Conseil Régional et la Préfecture.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **DEMANDE** une subvention auprès du Conseil Régional et de la Préfecture pour la mise en place de la vidéosurveillance.

URBANISME

Le Conseil Municipal est informé des différentes autorisations d'urbanisme accordées ou en cours d'instruction sur la Commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

► Le Conseil Municipal rappelle les prochaines manifestations communales = vin chaud de Noël le 17/12/2021 et la distribution des colis de Noël aux personnes âgées.

► Le Conseil Municipal prend connaissance de l'analyse photovoltaïque réalisée par Arlysère dont l'installation pourrait se faire sur certains bâtiments communaux.

► Le Conseil Municipal est informé de l'avancement des requêtes déposées auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

► Le Conseil Municipal félicite les Associations « La Main et la Plume » et « A petits points » pour la très belle exposition de calligraphie et de patchwork qui a eu lieu à la Salle Associative.

► Le Conseil Municipal remercie les nombreuses personnes présentes à la cérémonie du 11 novembre.

► Le Conseil Municipal est informé d'affaires et courriers divers.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H



MAIRIE DE VERRENS-ARVEY

73460 VERRENS-ARVEY ☎ 04.79.31.43.26

mairie.verrens@orange.fr

www.verrens-arvey.fr

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE - CANTON DE ALBERTVILLE 2

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VERRENS-ARVEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian RAUCAZ, Maire.

Présents (13) : BERTHET Stéphane, BOIRARD Thomas, BURGAT Marie-Line, CLAUDON Baptiste, FEILLET Mickaël, GARDET Anne-Marie, PACHE Frédéric, PERRIER Florence, RAUCAZ Christian, SOTO Pierre, TARAJAT Patricia, TORNIER Anaïs, TORNIER Jacques

Excusés (2) : ACEVEDO Nicolas, PAGE Sébastien

Secrétaire de Séance : Stéphane BERTHET

COMPTE-RENDU DU 13 septembre 2021

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 13 septembre 2021.

Mr le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022
- Vidéosurveillance – Demandes de subvention

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **VOTE** la décision modificative au budget suivante :

Section Fonctionnement			
N° compte	Libellé	Dépenses	Recettes
6336	Cotisations salariales	+ 130	
6453	Cotisations caisse retraite	+ 500	
6455	Assurance du personnel	+ 400	
6533	Cotisations retraite élus	+ 50	
6534	Cotisations élus	+ 1 600	
7023	Menus produits forestiers		+ 1 228
74121	Dotisation Solidarité Rurale		+ 952
752	Revenus des immeubles		+ 500
	TOTAL	+ 2 680	+ 2 680

RISQUES STATUTAIRES – ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPAMA/CIGAC

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il a été décidé de demander les tarifs à d'autres assurances pour la couverture des risques statutaires avant de valider l'adhésion au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion. Après avoir réceptionné les propositions de prix de la SMACL et de Groupama, ce dernier est largement mieux disant que l'assurance du CDG.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** au contrat d'assurance du Groupama/Cigac pour la couverture du risque statutaire.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION ET FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE OCTROYEE AUX AGENTS-COTISANTS

Lors de la réunion du 13/09/2021, le Conseil Municipal devait se prononcer sur l'octroi d'une participation financière aux agents, dans le cadre de la mise en place de la protection sociale complémentaire proposée par le Centre de Gestion. Il a été décidé de maintenir la somme actuellement versée aux agents. Cette décision a reçu un avis favorable de la part du Comité Technique du CDG.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** à la convention proposée par le Centre de Gestion pour la mise en place d'une protection sociale des agents.

⇒ **FIXE** à 25€ la participation financière octroyée par agent et par mois à condition que l'agent adhère au contrat prévoyance qui est proposé.

CA ARLYSÈRE – APPROBATION DU RAPPORT 2021 DE LA CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

La CLECT a pour objet de procéder à l'évaluation des charges et recettes liées aux transferts de compétences entre Communes et Intercommunalité afin d'éclairer le Conseil Communautaire lors de la fixation des Attributions de Compensation (AC) ou de leur modification.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **APPROUVE** le rapport 2021 de la CLECT de la CA ARLYSÈRE.

FINANCES – PAIEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP

Préalablement au vote du Budget Primitif annuel, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice n-1. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022 et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget 2021.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **AUTORISE** le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement 2022 à hauteur de 41 144 €.

VIDEOSURVEILLANCE – DEMANDES DE SUBVENTION

Suite à la visite des Services de la Gendarmerie et après avoir transmis leur rapport à l'entreprise BT Jager, un devis a été reçu. Par conséquent, des subventions peuvent être sollicitées auprès du Conseil Régional et la Préfecture.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **DEMANDE** une subvention auprès du Conseil Régional et de la Préfecture pour la mise en place de la vidéosurveillance.

URBANISME

Le Conseil Municipal est informé des différentes autorisations d'urbanisme accordées ou en cours d'instruction sur la Commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

► Le Conseil Municipal rappelle les prochaines manifestation communales = vin chaud de Noël le 17/12/2021 et la distribution des colis de Noël aux personnes âgées.

► Le Conseil Municipal prend connaissance de l'analyse photovoltaïque réalisée par Arlysère dont l'installation pourrait se faire sur certains bâtiments communaux.

► Le Conseil Municipal est informé de l'avancement des requêtes déposées auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

► Le Conseil Municipal félicite les Associations « La Main et la Plume » et « A petits points » pour la très belle exposition de calligraphie et de patchwork qui a eu lieu à la Salle Associative.

► Le Conseil Municipal remercie les nombreuses personnes présentes à la cérémonie du 11 novembre.

► Le Conseil Municipal est informé d'affaires et courriers divers.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H



MAIRIE DE VERRENS-ARVEY

73460 VERRENS-ARVEY ☎ 04.79.31.43.26

mairie.verrens@orange.fr

www.verrens-arvey.fr

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE - CANTON DE ALBERTVILLE 2

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VERRENS-ARVEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian RAUCAZ, Maire.

Présents (13) : BERTHET Stéphane, BOIRARD Thomas, BURGAT Marie-Line, CLAUDON Baptiste, FEILLET Mickaël, GARDET Anne-Marie, PACHE Frédéric, PERRIER Florence, RAUCAZ Christian, SOTO Pierre, TARAJAT Patricia, TORNIER Anaïs, TORNIER Jacques

Excusés (2) : ACEVEDO Nicolas, PAGE Sébastien

Secrétaire de Séance : Stéphane BERTHET

COMPTE-RENDU DU 13 septembre 2021

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 13 septembre 2021.

Mr le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022
- Vidéosurveillance – Demandes de subvention

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **VOTE** la décision modificative au budget suivante :

Section Fonctionnement			
N° compte	Libellé	Dépenses	Recettes
6336	Cotisations salariales	+ 130	
6453	Cotisations caisse retraite	+ 500	
6455	Assurance du personnel	+ 400	
6533	Cotisations retraite élus	+ 50	
6534	Cotisations élus	+ 1 600	
7023	Menus produits forestiers		+ 1 228
74121	Dotisation Solidarité Rurale		+ 952
752	Revenus des immeubles		+ 500
	TOTAL	+ 2 680	+ 2 680

RISQUES STATUTAIRES – ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPAMA/CIGAC

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il a été décidé de demander les tarifs à d'autres assurances pour la couverture des risques statutaires avant de valider l'adhésion au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion. Après avoir réceptionné les propositions de prix de la SMACL et de Groupama, ce dernier est largement mieux disant que l'assurance du CDG.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** au contrat d'assurance du Groupama/Cigac pour la couverture du risque statutaire.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION ET FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE OCTROYEE AUX AGENTS-COTISANTS

Lors de la réunion du 13/09/2021, le Conseil Municipal devait se prononcer sur l'octroi d'une participation financière aux agents, dans le cadre de la mise en place de la protection sociale complémentaire proposée par le Centre de Gestion. Il a été décidé de maintenir la somme actuellement versée aux agents. Cette décision a reçu un avis favorable de la part du Comité Technique du CDG.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** à la convention proposée par le Centre de Gestion pour la mise en place d'une protection sociale des agents.

⇒ **FIXE** à 25€ la participation financière octroyée par agent et par mois à condition que l'agent adhère au contrat prévoyance qui est proposé.

CA ARLYSÈRE – APPROBATION DU RAPPORT 2021 DE LA CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

La CLECT a pour objet de procéder à l'évaluation des charges et recettes liées aux transferts de compétences entre Communes et Intercommunalité afin d'éclairer le Conseil Communautaire lors de la fixation des Attributions de Compensation (AC) ou de leur modification.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **APPROUVE** le rapport 2021 de la CLECT de la CA ARLYSÈRE.

FINANCES – PAIEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP

Préalablement au vote du Budget Primitif annuel, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice n-1. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022 et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget 2021.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **AUTORISE** le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement 2022 à hauteur de 41 144 €.

VIDEOSURVEILLANCE – DEMANDES DE SUBVENTION

Suite à la visite des Services de la Gendarmerie et après avoir transmis leur rapport à l'entreprise BT Jager, un devis a été reçu. Par conséquent, des subventions peuvent être sollicitées auprès du Conseil Régional et la Préfecture.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **DEMANDE** une subvention auprès du Conseil Régional et de la Préfecture pour la mise en place de la vidéosurveillance.

URBANISME

Le Conseil Municipal est informé des différentes autorisations d'urbanisme accordées ou en cours d'instruction sur la Commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

► Le Conseil Municipal rappelle les prochaines manifestations communales = vin chaud de Noël le 17/12/2021 et la distribution des colis de Noël aux personnes âgées.

► Le Conseil Municipal prend connaissance de l'analyse photovoltaïque réalisée par Arlysère dont l'installation pourrait se faire sur certains bâtiments communaux.

► Le Conseil Municipal est informé de l'avancement des requêtes déposées auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

► Le Conseil Municipal félicite les Associations « La Main et la Plume » et « A petits points » pour la très belle exposition de calligraphie et de patchwork qui a eu lieu à la Salle Associative.

► Le Conseil Municipal remercie les nombreuses personnes présentes à la cérémonie du 11 novembre.

► Le Conseil Municipal est informé d'affaires et courriers divers.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H



MAIRIE DE VERRENS-ARVEY

73460 VERRENS-ARVEY ☎ 04.79.31.43.26

mairie.verrens@orange.fr

www.verrens-arvey.fr

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE - CANTON DE ALBERTVILLE 2

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VERRENS-ARVEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian RAUCAZ, Maire.

Présents (13) : BERTHET Stéphane, BOIRARD Thomas, BURGAT Marie-Line, CLAUDON Baptiste, FEILLET Mickaël, GARDET Anne-Marie, PACHE Frédéric, PERRIER Florence, RAUCAZ Christian, SOTO Pierre, TARAJAT Patricia, TORNIER Anaïs, TORNIER Jacques

Excusés (2) : ACEVEDO Nicolas, PAGE Sébastien

Secrétaire de Séance : Stéphane BERTHET

COMPTE-RENDU DU 13 septembre 2021

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 13 septembre 2021.

Mr le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022
- Vidéosurveillance – Demandes de subvention

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **VOTE** la décision modificative au budget suivante :

Section Fonctionnement			
N° compte	Libellé	Dépenses	Recettes
6336	Cotisations salariales	+ 130	
6453	Cotisations caisse retraite	+ 500	
6455	Assurance du personnel	+ 400	
6533	Cotisations retraite élus	+ 50	
6534	Cotisations élus	+ 1 600	
7023	Menus produits forestiers		+ 1 228
74121	Dotisation Solidarité Rurale		+ 952
752	Revenus des immeubles		+ 500
	TOTAL	+ 2 680	+ 2 680

RISQUES STATUTAIRES – ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPAMA/CIGAC

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il a été décidé de demander les tarifs à d'autres assurances pour la couverture des risques statutaires avant de valider l'adhésion au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion. Après avoir réceptionné les propositions de prix de la SMACL et de Groupama, ce dernier est largement mieux disant que l'assurance du CDG.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** au contrat d'assurance du Groupama/Cigac pour la couverture du risque statutaire.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION ET FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE OCTROYEE AUX AGENTS-COTISANTS

Lors de la réunion du 13/09/2021, le Conseil Municipal devait se prononcer sur l'octroi d'une participation financière aux agents, dans le cadre de la mise en place de la protection sociale complémentaire proposée par le Centre de Gestion. Il a été décidé de maintenir la somme actuellement versée aux agents. Cette décision a reçu un avis favorable de la part du Comité Technique du CDG.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** à la convention proposée par le Centre de Gestion pour la mise en place d'une protection sociale des agents.

⇒ **FIXE** à 25€ la participation financière octroyée par agent et par mois à condition que l'agent adhère au contrat prévoyance qui est proposé.

CA ARLYSÈRE – APPROBATION DU RAPPORT 2021 DE LA CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

La CLECT a pour objet de procéder à l'évaluation des charges et recettes liées aux transferts de compétences entre Communes et Intercommunalité afin d'éclairer le Conseil Communautaire lors de la fixation des Attributions de Compensation (AC) ou de leur modification.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **APPROUVE** le rapport 2021 de la CLECT de la CA ARLYSÈRE.

FINANCES – PAIEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP

Préalablement au vote du Budget Primitif annuel, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice n-1. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022 et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget 2021.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **AUTORISE** le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement 2022 à hauteur de 41 144 €.

VIDEOSURVEILLANCE – DEMANDES DE SUBVENTION

Suite à la visite des Services de la Gendarmerie et après avoir transmis leur rapport à l'entreprise BT Jager, un devis a été reçu. Par conséquent, des subventions peuvent être sollicitées auprès du Conseil Régional et la Préfecture.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **DEMANDE** une subvention auprès du Conseil Régional et de la Préfecture pour la mise en place de la vidéosurveillance.

URBANISME

Le Conseil Municipal est informé des différentes autorisations d'urbanisme accordées ou en cours d'instruction sur la Commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

► Le Conseil Municipal rappelle les prochaines manifestations communales = vin chaud de Noël le 17/12/2021 et la distribution des colis de Noël aux personnes âgées.

► Le Conseil Municipal prend connaissance de l'analyse photovoltaïque réalisée par Arlysère dont l'installation pourrait se faire sur certains bâtiments communaux.

► Le Conseil Municipal est informé de l'avancement des requêtes déposées auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

► Le Conseil Municipal félicite les Associations « La Main et la Plume » et « A petits points » pour la très belle exposition de calligraphie et de patchwork qui a eu lieu à la Salle Associative.

► Le Conseil Municipal remercie les nombreuses personnes présentes à la cérémonie du 11 novembre.

► Le Conseil Municipal est informé d'affaires et courriers divers.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H



MAIRIE DE VERRENS-ARVEY

73460 VERRENS-ARVEY ☎ 04.79.31.43.26

mairie.verrens@orange.fr

www.verrens-arvey.fr

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE - CANTON DE ALBERTVILLE 2

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VERRENS-ARVEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian RAUCAZ, Maire.

Présents (13) : BERTHET Stéphane, BOIRARD Thomas, BURGAT Marie-Line, CLAUDON Baptiste, FEILLET Mickaël, GARDET Anne-Marie, PACHE Frédéric, PERRIER Florence, RAUCAZ Christian, SOTO Pierre, TARAJAT Patricia, TORNIER Anaïs, TORNIER Jacques

Excusés (2) : ACEVEDO Nicolas, PAGE Sébastien

Secrétaire de Séance : Stéphane BERTHET

COMPTE-RENDU DU 13 septembre 2021

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 13 septembre 2021.

Mr le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022
- Vidéosurveillance – Demandes de subvention

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **VOTE** la décision modificative au budget suivante :

Section Fonctionnement			
N° compte	Libellé	Dépenses	Recettes
6336	Cotisations salariales	+ 130	
6453	Cotisations caisse retraite	+ 500	
6455	Assurance du personnel	+ 400	
6533	Cotisations retraite élus	+ 50	
6534	Cotisations élus	+ 1 600	
7023	Menus produits forestiers		+ 1 228
74121	Dotisation Solidarité Rurale		+ 952
752	Revenus des immeubles		+ 500
	TOTAL	+ 2 680	+ 2 680

RISQUES STATUTAIRES – ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPAMA/CIGAC

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il a été décidé de demander les tarifs à d'autres assurances pour la couverture des risques statutaires avant de valider l'adhésion au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion. Après avoir réceptionné les propositions de prix de la SMACL et de Groupama, ce dernier est largement mieux disant que l'assurance du CDG.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** au contrat d'assurance du Groupama/Cigac pour la couverture du risque statutaire.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION ET FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE OCTROYEE AUX AGENTS-COTISANTS

Lors de la réunion du 13/09/2021, le Conseil Municipal devait se prononcer sur l'octroi d'une participation financière aux agents, dans le cadre de la mise en place de la protection sociale complémentaire proposée par le Centre de Gestion. Il a été décidé de maintenir la somme actuellement versée aux agents. Cette décision a reçu un avis favorable de la part du Comité Technique du CDG.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** à la convention proposée par le Centre de Gestion pour la mise en place d'une protection sociale des agents.

⇒ **FIXE** à 25€ la participation financière octroyée par agent et par mois à condition que l'agent adhère au contrat prévoyance qui est proposé.

CA ARLYSÈRE – APPROBATION DU RAPPORT 2021 DE LA CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

La CLECT a pour objet de procéder à l'évaluation des charges et recettes liées aux transferts de compétences entre Communes et Intercommunalité afin d'éclairer le Conseil Communautaire lors de la fixation des Attributions de Compensation (AC) ou de leur modification.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **APPROUVE** le rapport 2021 de la CLECT de la CA ARLYSÈRE.

FINANCES – PAIEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP

Préalablement au vote du Budget Primitif annuel, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice n-1. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022 et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget 2021.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **AUTORISE** le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement 2022 à hauteur de 41 144 €.

VIDEOSURVEILLANCE – DEMANDES DE SUBVENTION

Suite à la visite des Services de la Gendarmerie et après avoir transmis leur rapport à l'entreprise BT Jager, un devis a été reçu. Par conséquent, des subventions peuvent être sollicitées auprès du Conseil Régional et la Préfecture.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **DEMANDE** une subvention auprès du Conseil Régional et de la Préfecture pour la mise en place de la vidéosurveillance.

URBANISME

Le Conseil Municipal est informé des différentes autorisations d'urbanisme accordées ou en cours d'instruction sur la Commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

► Le Conseil Municipal rappelle les prochaines manifestations communales = vin chaud de Noël le 17/12/2021 et la distribution des colis de Noël aux personnes âgées.

► Le Conseil Municipal prend connaissance de l'analyse photovoltaïque réalisée par Arlysère dont l'installation pourrait se faire sur certains bâtiments communaux.

► Le Conseil Municipal est informé de l'avancement des requêtes déposées auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

► Le Conseil Municipal félicite les Associations « La Main et la Plume » et « A petits points » pour la très belle exposition de calligraphie et de patchwork qui a eu lieu à la Salle Associative.

► Le Conseil Municipal remercie les nombreuses personnes présentes à la cérémonie du 11 novembre.

► Le Conseil Municipal est informé d'affaires et courriers divers.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H



MAIRIE DE VERRENS-ARVEY

73460 VERRENS-ARVEY ☎ 04.79.31.43.26

mairie.verrens@orange.fr

www.verrens-arvey.fr

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE - CANTON DE ALBERTVILLE 2

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VERRENS-ARVEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian RAUCAZ, Maire.

Présents (13) : BERTHET Stéphane, BOIRARD Thomas, BURGAT Marie-Line, CLAUDON Baptiste, FEILLET Mickaël, GARDET Anne-Marie, PACHE Frédéric, PERRIER Florence, RAUCAZ Christian, SOTO Pierre, TARAJAT Patricia, TORNIER Anaïs, TORNIER Jacques

Excusés (2) : ACEVEDO Nicolas, PAGE Sébastien

Secrétaire de Séance : Stéphane BERTHET

COMPTE-RENDU DU 13 septembre 2021

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 13 septembre 2021.

Mr le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022
- Vidéosurveillance – Demandes de subvention

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **VOTE** la décision modificative au budget suivante :

Section Fonctionnement			
N° compte	Libellé	Dépenses	Recettes
6336	Cotisations salariales	+ 130	
6453	Cotisations caisse retraite	+ 500	
6455	Assurance du personnel	+ 400	
6533	Cotisations retraite élus	+ 50	
6534	Cotisations élus	+ 1 600	
7023	Menus produits forestiers		+ 1 228
74121	Dotisation Solidarité Rurale		+ 952
752	Revenus des immeubles		+ 500
	TOTAL	+ 2 680	+ 2 680

RISQUES STATUTAIRES – ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPAMA/CIGAC

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il a été décidé de demander les tarifs à d'autres assurances pour la couverture des risques statutaires avant de valider l'adhésion au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion. Après avoir réceptionné les propositions de prix de la SMACL et de Groupama, ce dernier est largement mieux disant que l'assurance du CDG.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** au contrat d'assurance du Groupama/Cigac pour la couverture du risque statutaire.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION ET FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE OCTROYEE AUX AGENTS-COTISANTS

Lors de la réunion du 13/09/2021, le Conseil Municipal devait se prononcer sur l'octroi d'une participation financière aux agents, dans le cadre de la mise en place de la protection sociale complémentaire proposée par le Centre de Gestion. Il a été décidé de maintenir la somme actuellement versée aux agents. Cette décision a reçu un avis favorable de la part du Comité Technique du CDG.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** à la convention proposée par le Centre de Gestion pour la mise en place d'une protection sociale des agents.

⇒ **FIXE** à 25€ la participation financière octroyée par agent et par mois à condition que l'agent adhère au contrat prévoyance qui est proposé.

CA ARLYSÈRE – APPROBATION DU RAPPORT 2021 DE LA CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

La CLECT a pour objet de procéder à l'évaluation des charges et recettes liées aux transferts de compétences entre Communes et Intercommunalité afin d'éclairer le Conseil Communautaire lors de la fixation des Attributions de Compensation (AC) ou de leur modification.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **APPROUVE** le rapport 2021 de la CLECT de la CA ARLYSÈRE.

FINANCES – PAIEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP

Préalablement au vote du Budget Primitif annuel, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice n-1. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022 et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget 2021.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **AUTORISE** le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement 2022 à hauteur de 41 144 €.

VIDEOSURVEILLANCE – DEMANDES DE SUBVENTION

Suite à la visite des Services de la Gendarmerie et après avoir transmis leur rapport à l'entreprise BT Jager, un devis a été reçu. Par conséquent, des subventions peuvent être sollicitées auprès du Conseil Régional et la Préfecture.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **DEMANDE** une subvention auprès du Conseil Régional et de la Préfecture pour la mise en place de la vidéosurveillance.

URBANISME

Le Conseil Municipal est informé des différentes autorisations d'urbanisme accordées ou en cours d'instruction sur la Commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

► Le Conseil Municipal rappelle les prochaines manifestations communales = vin chaud de Noël le 17/12/2021 et la distribution des colis de Noël aux personnes âgées.

► Le Conseil Municipal prend connaissance de l'analyse photovoltaïque réalisée par Arlysère dont l'installation pourrait se faire sur certains bâtiments communaux.

► Le Conseil Municipal est informé de l'avancement des requêtes déposées auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

► Le Conseil Municipal félicite les Associations « La Main et la Plume » et « A petits points » pour la très belle exposition de calligraphie et de patchwork qui a eu lieu à la Salle Associative.

► Le Conseil Municipal remercie les nombreuses personnes présentes à la cérémonie du 11 novembre.

► Le Conseil Municipal est informé d'affaires et courriers divers.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H



MAIRIE DE VERRENS-ARVEY

73460 VERRENS-ARVEY ☎ 04.79.31.43.26

mairie.verrens@orange.fr

www.verrens-arvey.fr

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE - CANTON DE ALBERTVILLE 2

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VERRENS-ARVEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian RAUCAZ, Maire.

Présents (13) : BERTHET Stéphane, BOIRARD Thomas, BURGAT Marie-Line, CLAUDON Baptiste, FEILLET Mickaël, GARDET Anne-Marie, PACHE Frédéric, PERRIER Florence, RAUCAZ Christian, SOTO Pierre, TARAJAT Patricia, TORNIER Anaïs, TORNIER Jacques

Excusés (2) : ACEVEDO Nicolas, PAGE Sébastien

Secrétaire de Séance : Stéphane BERTHET

COMPTE-RENDU DU 13 septembre 2021

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 13 septembre 2021.

Mr le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022
- Vidéosurveillance – Demandes de subvention

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **VOTE** la décision modificative au budget suivante :

Section Fonctionnement			
N° compte	Libellé	Dépenses	Recettes
6336	Cotisations salariales	+ 130	
6453	Cotisations caisse retraite	+ 500	
6455	Assurance du personnel	+ 400	
6533	Cotisations retraite élus	+ 50	
6534	Cotisations élus	+ 1 600	
7023	Menus produits forestiers		+ 1 228
74121	Dotisation Solidarité Rurale		+ 952
752	Revenus des immeubles		+ 500
	TOTAL	+ 2 680	+ 2 680

RISQUES STATUTAIRES – ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPAMA/CIGAC

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il a été décidé de demander les tarifs à d'autres assurances pour la couverture des risques statutaires avant de valider l'adhésion au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion. Après avoir réceptionné les propositions de prix de la SMACL et de Groupama, ce dernier est largement mieux disant que l'assurance du CDG.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** au contrat d'assurance du Groupama/Cigac pour la couverture du risque statutaire.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION ET FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE OCTROYEE AUX AGENTS-COTISANTS

Lors de la réunion du 13/09/2021, le Conseil Municipal devait se prononcer sur l'octroi d'une participation financière aux agents, dans le cadre de la mise en place de la protection sociale complémentaire proposée par le Centre de Gestion. Il a été décidé de maintenir la somme actuellement versée aux agents. Cette décision a reçu un avis favorable de la part du Comité Technique du CDG.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** à la convention proposée par le Centre de Gestion pour la mise en place d'une protection sociale des agents.

⇒ **FIXE** à 25€ la participation financière octroyée par agent et par mois à condition que l'agent adhère au contrat prévoyance qui est proposé.

CA ARLYSÈRE – APPROBATION DU RAPPORT 2021 DE LA CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

La CLECT a pour objet de procéder à l'évaluation des charges et recettes liées aux transferts de compétences entre Communes et Intercommunalité afin d'éclairer le Conseil Communautaire lors de la fixation des Attributions de Compensation (AC) ou de leur modification.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **APPROUVE** le rapport 2021 de la CLECT de la CA ARLYSÈRE.

FINANCES – PAIEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP

Préalablement au vote du Budget Primitif annuel, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice n-1. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022 et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget 2021.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **AUTORISE** le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement 2022 à hauteur de 41 144 €.

VIDEOSURVEILLANCE – DEMANDES DE SUBVENTION

Suite à la visite des Services de la Gendarmerie et après avoir transmis leur rapport à l'entreprise BT Jager, un devis a été reçu. Par conséquent, des subventions peuvent être sollicitées auprès du Conseil Régional et la Préfecture.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **DEMANDE** une subvention auprès du Conseil Régional et de la Préfecture pour la mise en place de la vidéosurveillance.

URBANISME

Le Conseil Municipal est informé des différentes autorisations d'urbanisme accordées ou en cours d'instruction sur la Commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

► Le Conseil Municipal rappelle les prochaines manifestations communales = vin chaud de Noël le 17/12/2021 et la distribution des colis de Noël aux personnes âgées.

► Le Conseil Municipal prend connaissance de l'analyse photovoltaïque réalisée par Arlysère dont l'installation pourrait se faire sur certains bâtiments communaux.

► Le Conseil Municipal est informé de l'avancement des requêtes déposées auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

► Le Conseil Municipal félicite les Associations « La Main et la Plume » et « A petits points » pour la très belle exposition de calligraphie et de patchwork qui a eu lieu à la Salle Associative.

► Le Conseil Municipal remercie les nombreuses personnes présentes à la cérémonie du 11 novembre.

► Le Conseil Municipal est informé d'affaires et courriers divers.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H



MAIRIE DE VERRENS-ARVEY

73460 VERRENS-ARVEY ☎ 04.79.31.43.26

mairie.verrens@orange.fr

www.verrens-arvey.fr

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE - CANTON DE ALBERTVILLE 2

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VERRENS-ARVEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian RAUCAZ, Maire.

Présents (13) : BERTHET Stéphane, BOIRARD Thomas, BURGAT Marie-Line, CLAUDON Baptiste, FEILLET Mickaël, GARDET Anne-Marie, PACHE Frédéric, PERRIER Florence, RAUCAZ Christian, SOTO Pierre, TARAJAT Patricia, TORNIER Anaïs, TORNIER Jacques

Excusés (2) : ACEVEDO Nicolas, PAGE Sébastien

Secrétaire de Séance : Stéphane BERTHET

COMPTE-RENDU DU 13 septembre 2021

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 13 septembre 2021.

Mr le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022
- Vidéosurveillance – Demandes de subvention

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **VOTE** la décision modificative au budget suivante :

Section Fonctionnement			
N° compte	Libellé	Dépenses	Recettes
6336	Cotisations salariales	+ 130	
6453	Cotisations caisse retraite	+ 500	
6455	Assurance du personnel	+ 400	
6533	Cotisations retraite élus	+ 50	
6534	Cotisations élus	+ 1 600	
7023	Menus produits forestiers		+ 1 228
74121	Dotisation Solidarité Rurale		+ 952
752	Revenus des immeubles		+ 500
	TOTAL	+ 2 680	+ 2 680

RISQUES STATUTAIRES – ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPAMA/CIGAC

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il a été décidé de demander les tarifs à d'autres assurances pour la couverture des risques statutaires avant de valider l'adhésion au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion. Après avoir réceptionné les propositions de prix de la SMACL et de Groupama, ce dernier est largement mieux disant que l'assurance du CDG.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** au contrat d'assurance du Groupama/Cigac pour la couverture du risque statutaire.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION ET FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE OCTROYEE AUX AGENTS-COTISANTS

Lors de la réunion du 13/09/2021, le Conseil Municipal devait se prononcer sur l'octroi d'une participation financière aux agents, dans le cadre de la mise en place de la protection sociale complémentaire proposée par le Centre de Gestion. Il a été décidé de maintenir la somme actuellement versée aux agents. Cette décision a reçu un avis favorable de la part du Comité Technique du CDG.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** à la convention proposée par le Centre de Gestion pour la mise en place d'une protection sociale des agents.

⇒ **FIXE** à 25€ la participation financière octroyée par agent et par mois à condition que l'agent adhère au contrat prévoyance qui est proposé.

CA ARLYSÈRE – APPROBATION DU RAPPORT 2021 DE LA CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

La CLECT a pour objet de procéder à l'évaluation des charges et recettes liées aux transferts de compétences entre Communes et Intercommunalité afin d'éclairer le Conseil Communautaire lors de la fixation des Attributions de Compensation (AC) ou de leur modification.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **APPROUVE** le rapport 2021 de la CLECT de la CA ARLYSÈRE.

FINANCES – PAIEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP

Préalablement au vote du Budget Primitif annuel, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice n-1. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022 et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget 2021.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **AUTORISE** le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement 2022 à hauteur de 41 144 €.

VIDEOSURVEILLANCE – DEMANDES DE SUBVENTION

Suite à la visite des Services de la Gendarmerie et après avoir transmis leur rapport à l'entreprise BT Jager, un devis a été reçu. Par conséquent, des subventions peuvent être sollicitées auprès du Conseil Régional et la Préfecture.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **DEMANDE** une subvention auprès du Conseil Régional et de la Préfecture pour la mise en place de la vidéosurveillance.

URBANISME

Le Conseil Municipal est informé des différentes autorisations d'urbanisme accordées ou en cours d'instruction sur la Commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

► Le Conseil Municipal rappelle les prochaines manifestations communales = vin chaud de Noël le 17/12/2021 et la distribution des colis de Noël aux personnes âgées.

► Le Conseil Municipal prend connaissance de l'analyse photovoltaïque réalisée par Arlysère dont l'installation pourrait se faire sur certains bâtiments communaux.

► Le Conseil Municipal est informé de l'avancement des requêtes déposées auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

► Le Conseil Municipal félicite les Associations « La Main et la Plume » et « A petits points » pour la très belle exposition de calligraphie et de patchwork qui a eu lieu à la Salle Associative.

► Le Conseil Municipal remercie les nombreuses personnes présentes à la cérémonie du 11 novembre.

► Le Conseil Municipal est informé d'affaires et courriers divers.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H



MAIRIE DE VERRENS-ARVEY

73460 VERRENS-ARVEY ☎ 04.79.31.43.26

mairie.verrens@orange.fr

www.verrens-arvey.fr

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE - CANTON DE ALBERTVILLE 2

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VERRENS-ARVEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian RAUCAZ, Maire.

Présents (13) : BERTHET Stéphane, BOIRARD Thomas, BURGAT Marie-Line, CLAUDON Baptiste, FEILLET Mickaël, GARDET Anne-Marie, PACHE Frédéric, PERRIER Florence, RAUCAZ Christian, SOTO Pierre, TARAJAT Patricia, TORNIER Anaïs, TORNIER Jacques

Excusés (2) : ACEVEDO Nicolas, PAGE Sébastien

Secrétaire de Séance : Stéphane BERTHET

COMPTE-RENDU DU 13 septembre 2021

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 13 septembre 2021.

Mr le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022
- Vidéosurveillance – Demandes de subvention

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **VOTE** la décision modificative au budget suivante :

Section Fonctionnement			
N° compte	Libellé	Dépenses	Recettes
6336	Cotisations salariales	+ 130	
6453	Cotisations caisse retraite	+ 500	
6455	Assurance du personnel	+ 400	
6533	Cotisations retraite élus	+ 50	
6534	Cotisations élus	+ 1 600	
7023	Menus produits forestiers		+ 1 228
74121	Dotisation Solidarité Rurale		+ 952
752	Revenus des immeubles		+ 500
	TOTAL	+ 2 680	+ 2 680

RISQUES STATUTAIRES – ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPAMA/CIGAC

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il a été décidé de demander les tarifs à d'autres assurances pour la couverture des risques statutaires avant de valider l'adhésion au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion. Après avoir réceptionné les propositions de prix de la SMACL et de Groupama, ce dernier est largement mieux disant que l'assurance du CDG.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** au contrat d'assurance du Groupama/Cigac pour la couverture du risque statutaire.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION ET FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE OCTROYEE AUX AGENTS-COTISANTS

Lors de la réunion du 13/09/2021, le Conseil Municipal devait se prononcer sur l'octroi d'une participation financière aux agents, dans le cadre de la mise en place de la protection sociale complémentaire proposée par le Centre de Gestion. Il a été décidé de maintenir la somme actuellement versée aux agents. Cette décision a reçu un avis favorable de la part du Comité Technique du CDG.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** à la convention proposée par le Centre de Gestion pour la mise en place d'une protection sociale des agents.

⇒ **FIXE** à 25€ la participation financière octroyée par agent et par mois à condition que l'agent adhère au contrat prévoyance qui est proposé.

CA ARLYSÈRE – APPROBATION DU RAPPORT 2021 DE LA CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

La CLECT a pour objet de procéder à l'évaluation des charges et recettes liées aux transferts de compétences entre Communes et Intercommunalité afin d'éclairer le Conseil Communautaire lors de la fixation des Attributions de Compensation (AC) ou de leur modification.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **APPROUVE** le rapport 2021 de la CLECT de la CA ARLYSÈRE.

FINANCES – PAIEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP

Préalablement au vote du Budget Primitif annuel, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice n-1. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022 et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget 2021.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **AUTORISE** le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement 2022 à hauteur de 41 144 €.

VIDEOSURVEILLANCE – DEMANDES DE SUBVENTION

Suite à la visite des Services de la Gendarmerie et après avoir transmis leur rapport à l'entreprise BT Jager, un devis a été reçu. Par conséquent, des subventions peuvent être sollicitées auprès du Conseil Régional et la Préfecture.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **DEMANDE** une subvention auprès du Conseil Régional et de la Préfecture pour la mise en place de la vidéosurveillance.

URBANISME

Le Conseil Municipal est informé des différentes autorisations d'urbanisme accordées ou en cours d'instruction sur la Commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

► Le Conseil Municipal rappelle les prochaines manifestations communales = vin chaud de Noël le 17/12/2021 et la distribution des colis de Noël aux personnes âgées.

► Le Conseil Municipal prend connaissance de l'analyse photovoltaïque réalisée par Arlysère dont l'installation pourrait se faire sur certains bâtiments communaux.

► Le Conseil Municipal est informé de l'avancement des requêtes déposées auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

► Le Conseil Municipal félicite les Associations « La Main et la Plume » et « A petits points » pour la très belle exposition de calligraphie et de patchwork qui a eu lieu à la Salle Associative.

► Le Conseil Municipal remercie les nombreuses personnes présentes à la cérémonie du 11 novembre.

► Le Conseil Municipal est informé d'affaires et courriers divers.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H



MAIRIE DE VERRENS-ARVEY

73460 VERRENS-ARVEY ☎ 04.79.31.43.26

mairie.verrens@orange.fr

www.verrens-arvey.fr

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE - CANTON DE ALBERTVILLE 2

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VERRENS-ARVEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian RAUCAZ, Maire.

Présents (13) : BERTHET Stéphane, BOIRARD Thomas, BURGAT Marie-Line, CLAUDON Baptiste, FEILLET Mickaël, GARDET Anne-Marie, PACHE Frédéric, PERRIER Florence, RAUCAZ Christian, SOTO Pierre, TARAJAT Patricia, TORNIER Anaïs, TORNIER Jacques

Excusés (2) : ACEVEDO Nicolas, PAGE Sébastien

Secrétaire de Séance : Stéphane BERTHET

COMPTE-RENDU DU 13 septembre 2021

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 13 septembre 2021.

Mr le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022
- Vidéosurveillance – Demandes de subvention

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **VOTE** la décision modificative au budget suivante :

Section Fonctionnement			
N° compte	Libellé	Dépenses	Recettes
6336	Cotisations salariales	+ 130	
6453	Cotisations caisse retraite	+ 500	
6455	Assurance du personnel	+ 400	
6533	Cotisations retraite élus	+ 50	
6534	Cotisations élus	+ 1 600	
7023	Menus produits forestiers		+ 1 228
74121	Dotisation Solidarité Rurale		+ 952
752	Revenus des immeubles		+ 500
	TOTAL	+ 2 680	+ 2 680

RISQUES STATUTAIRES – ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPAMA/CIGAC

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il a été décidé de demander les tarifs à d'autres assurances pour la couverture des risques statutaires avant de valider l'adhésion au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion. Après avoir réceptionné les propositions de prix de la SMACL et de Groupama, ce dernier est largement mieux disant que l'assurance du CDG.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** au contrat d'assurance du Groupama/Cigac pour la couverture du risque statutaire.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION ET FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE OCTROYEE AUX AGENTS-COTISANTS

Lors de la réunion du 13/09/2021, le Conseil Municipal devait se prononcer sur l'octroi d'une participation financière aux agents, dans le cadre de la mise en place de la protection sociale complémentaire proposée par le Centre de Gestion. Il a été décidé de maintenir la somme actuellement versée aux agents. Cette décision a reçu un avis favorable de la part du Comité Technique du CDG.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** à la convention proposée par le Centre de Gestion pour la mise en place d'une protection sociale des agents.

⇒ **FIXE** à 25€ la participation financière octroyée par agent et par mois à condition que l'agent adhère au contrat prévoyance qui est proposé.

CA ARLYSÈRE – APPROBATION DU RAPPORT 2021 DE LA CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

La CLECT a pour objet de procéder à l'évaluation des charges et recettes liées aux transferts de compétences entre Communes et Intercommunalité afin d'éclairer le Conseil Communautaire lors de la fixation des Attributions de Compensation (AC) ou de leur modification.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **APPROUVE** le rapport 2021 de la CLECT de la CA ARLYSÈRE.

FINANCES – PAIEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP

Préalablement au vote du Budget Primitif annuel, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice n-1. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022 et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget 2021.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **AUTORISE** le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement 2022 à hauteur de 41 144 €.

VIDEOSURVEILLANCE – DEMANDES DE SUBVENTION

Suite à la visite des Services de la Gendarmerie et après avoir transmis leur rapport à l'entreprise BT Jager, un devis a été reçu. Par conséquent, des subventions peuvent être sollicitées auprès du Conseil Régional et la Préfecture.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **DEMANDE** une subvention auprès du Conseil Régional et de la Préfecture pour la mise en place de la vidéosurveillance.

URBANISME

Le Conseil Municipal est informé des différentes autorisations d'urbanisme accordées ou en cours d'instruction sur la Commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

► Le Conseil Municipal rappelle les prochaines manifestations communales = vin chaud de Noël le 17/12/2021 et la distribution des colis de Noël aux personnes âgées.

► Le Conseil Municipal prend connaissance de l'analyse photovoltaïque réalisée par Arlysère dont l'installation pourrait se faire sur certains bâtiments communaux.

► Le Conseil Municipal est informé de l'avancement des requêtes déposées auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

► Le Conseil Municipal félicite les Associations « La Main et la Plume » et « A petits points » pour la très belle exposition de calligraphie et de patchwork qui a eu lieu à la Salle Associative.

► Le Conseil Municipal remercie les nombreuses personnes présentes à la cérémonie du 11 novembre.

► Le Conseil Municipal est informé d'affaires et courriers divers.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H



MAIRIE DE VERRENS-ARVEY

73460 VERRENS-ARVEY ☎ 04.79.31.43.26

mairie.verrens@orange.fr

www.verrens-arvey.fr

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE - CANTON DE ALBERTVILLE 2

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VERRENS-ARVEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian RAUCAZ, Maire.

Présents (13) : BERTHET Stéphane, BOIRARD Thomas, BURGAT Marie-Line, CLAUDON Baptiste, FEILLET Mickaël, GARDET Anne-Marie, PACHE Frédéric, PERRIER Florence, RAUCAZ Christian, SOTO Pierre, TARAJAT Patricia, TORNIER Anaïs, TORNIER Jacques

Excusés (2) : ACEVEDO Nicolas, PAGE Sébastien

Secrétaire de Séance : Stéphane BERTHET

COMPTE-RENDU DU 13 septembre 2021

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 13 septembre 2021.

Mr le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022
- Vidéosurveillance – Demandes de subvention

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **VOTE** la décision modificative au budget suivante :

Section Fonctionnement			
N° compte	Libellé	Dépenses	Recettes
6336	Cotisations salariales	+ 130	
6453	Cotisations caisse retraite	+ 500	
6455	Assurance du personnel	+ 400	
6533	Cotisations retraite élus	+ 50	
6534	Cotisations élus	+ 1 600	
7023	Menus produits forestiers		+ 1 228
74121	Dotisation Solidarité Rurale		+ 952
752	Revenus des immeubles		+ 500
	TOTAL	+ 2 680	+ 2 680

RISQUES STATUTAIRES – ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPAMA/CIGAC

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il a été décidé de demander les tarifs à d'autres assurances pour la couverture des risques statutaires avant de valider l'adhésion au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion. Après avoir réceptionné les propositions de prix de la SMACL et de Groupama, ce dernier est largement mieux disant que l'assurance du CDG.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** au contrat d'assurance du Groupama/Cigac pour la couverture du risque statutaire.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION ET FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE OCTROYEE AUX AGENTS-COTISANTS

Lors de la réunion du 13/09/2021, le Conseil Municipal devait se prononcer sur l'octroi d'une participation financière aux agents, dans le cadre de la mise en place de la protection sociale complémentaire proposée par le Centre de Gestion. Il a été décidé de maintenir la somme actuellement versée aux agents. Cette décision a reçu un avis favorable de la part du Comité Technique du CDG.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** à la convention proposée par le Centre de Gestion pour la mise en place d'une protection sociale des agents.

⇒ **FIXE** à 25€ la participation financière octroyée par agent et par mois à condition que l'agent adhère au contrat prévoyance qui est proposé.

CA ARLYSÈRE – APPROBATION DU RAPPORT 2021 DE LA CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

La CLECT a pour objet de procéder à l'évaluation des charges et recettes liées aux transferts de compétences entre Communes et Intercommunalité afin d'éclairer le Conseil Communautaire lors de la fixation des Attributions de Compensation (AC) ou de leur modification.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **APPROUVE** le rapport 2021 de la CLECT de la CA ARLYSÈRE.

FINANCES – PAIEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP

Préalablement au vote du Budget Primitif annuel, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice n-1. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022 et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget 2021.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **AUTORISE** le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement 2022 à hauteur de 41 144 €.

VIDEOSURVEILLANCE – DEMANDES DE SUBVENTION

Suite à la visite des Services de la Gendarmerie et après avoir transmis leur rapport à l'entreprise BT Jager, un devis a été reçu. Par conséquent, des subventions peuvent être sollicitées auprès du Conseil Régional et la Préfecture.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **DEMANDE** une subvention auprès du Conseil Régional et de la Préfecture pour la mise en place de la vidéosurveillance.

URBANISME

Le Conseil Municipal est informé des différentes autorisations d'urbanisme accordées ou en cours d'instruction sur la Commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

► Le Conseil Municipal rappelle les prochaines manifestation communales = vin chaud de Noël le 17/12/2021 et la distribution des colis de Noël aux personnes âgées.

► Le Conseil Municipal prend connaissance de l'analyse photovoltaïque réalisée par Arlysère dont l'installation pourrait se faire sur certains bâtiments communaux.

► Le Conseil Municipal est informé de l'avancement des requêtes déposées auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

► Le Conseil Municipal félicite les Associations « La Main et la Plume » et « A petits points » pour la très belle exposition de calligraphie et de patchwork qui a eu lieu à la Salle Associative.

► Le Conseil Municipal remercie les nombreuses personnes présentes à la cérémonie du 11 novembre.

► Le Conseil Municipal est informé d'affaires et courriers divers.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H



MAIRIE DE VERRENS-ARVEY

73460 VERRENS-ARVEY ☎ 04.79.31.43.26

mairie.verrens@orange.fr

www.verrens-arvey.fr

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE - CANTON DE ALBERTVILLE 2

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VERRENS-ARVEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian RAUCAZ, Maire.

Présents (13) : BERTHET Stéphane, BOIRARD Thomas, BURGAT Marie-Line, CLAUDON Baptiste, FEILLET Mickaël, GARDET Anne-Marie, PACHE Frédéric, PERRIER Florence, RAUCAZ Christian, SOTO Pierre, TARAJAT Patricia, TORNIER Anaïs, TORNIER Jacques

Excusés (2) : ACEVEDO Nicolas, PAGE Sébastien

Secrétaire de Séance : Stéphane BERTHET

COMPTE-RENDU DU 13 septembre 2021

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 13 septembre 2021.

Mr le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022
- Vidéosurveillance – Demandes de subvention

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **VOTE** la décision modificative au budget suivante :

Section Fonctionnement			
N° compte	Libellé	Dépenses	Recettes
6336	Cotisations salariales	+ 130	
6453	Cotisations caisse retraite	+ 500	
6455	Assurance du personnel	+ 400	
6533	Cotisations retraite élus	+ 50	
6534	Cotisations élus	+ 1 600	
7023	Menus produits forestiers		+ 1 228
74121	Dotisation Solidarité Rurale		+ 952
752	Revenus des immeubles		+ 500
	TOTAL	+ 2 680	+ 2 680

RISQUES STATUTAIRES – ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPAMA/CIGAC

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il a été décidé de demander les tarifs à d'autres assurances pour la couverture des risques statutaires avant de valider l'adhésion au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion. Après avoir réceptionné les propositions de prix de la SMACL et de Groupama, ce dernier est largement mieux disant que l'assurance du CDG.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** au contrat d'assurance du Groupama/Cigac pour la couverture du risque statutaire.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION ET FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE OCTROYEE AUX AGENTS-COTISANTS

Lors de la réunion du 13/09/2021, le Conseil Municipal devait se prononcer sur l'octroi d'une participation financière aux agents, dans le cadre de la mise en place de la protection sociale complémentaire proposée par le Centre de Gestion. Il a été décidé de maintenir la somme actuellement versée aux agents. Cette décision a reçu un avis favorable de la part du Comité Technique du CDG.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** à la convention proposée par le Centre de Gestion pour la mise en place d'une protection sociale des agents.

⇒ **FIXE** à 25€ la participation financière octroyée par agent et par mois à condition que l'agent adhère au contrat prévoyance qui est proposé.

CA ARLYSÈRE – APPROBATION DU RAPPORT 2021 DE LA CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

La CLECT a pour objet de procéder à l'évaluation des charges et recettes liées aux transferts de compétences entre Communes et Intercommunalité afin d'éclairer le Conseil Communautaire lors de la fixation des Attributions de Compensation (AC) ou de leur modification.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **APPROUVE** le rapport 2021 de la CLECT de la CA ARLYSÈRE.

FINANCES – PAIEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP

Préalablement au vote du Budget Primitif annuel, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice n-1. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022 et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget 2021.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **AUTORISE** le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement 2022 à hauteur de 41 144 €.

VIDEOSURVEILLANCE – DEMANDES DE SUBVENTION

Suite à la visite des Services de la Gendarmerie et après avoir transmis leur rapport à l'entreprise BT Jager, un devis a été reçu. Par conséquent, des subventions peuvent être sollicitées auprès du Conseil Régional et la Préfecture.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **DEMANDE** une subvention auprès du Conseil Régional et de la Préfecture pour la mise en place de la vidéosurveillance.

URBANISME

Le Conseil Municipal est informé des différentes autorisations d'urbanisme accordées ou en cours d'instruction sur la Commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

► Le Conseil Municipal rappelle les prochaines manifestations communales = vin chaud de Noël le 17/12/2021 et la distribution des colis de Noël aux personnes âgées.

► Le Conseil Municipal prend connaissance de l'analyse photovoltaïque réalisée par Arlysère dont l'installation pourrait se faire sur certains bâtiments communaux.

► Le Conseil Municipal est informé de l'avancement des requêtes déposées auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

► Le Conseil Municipal félicite les Associations « La Main et la Plume » et « A petits points » pour la très belle exposition de calligraphie et de patchwork qui a eu lieu à la Salle Associative.

► Le Conseil Municipal remercie les nombreuses personnes présentes à la cérémonie du 11 novembre.

► Le Conseil Municipal est informé d'affaires et courriers divers.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H



MAIRIE DE VERRENS-ARVEY

73460 VERRENS-ARVEY ☎ 04.79.31.43.26

mairie.verrens@orange.fr

www.verrens-arvey.fr

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE - CANTON DE ALBERTVILLE 2

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VERRENS-ARVEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian RAUCAZ, Maire.

Présents (13) : BERTHET Stéphane, BOIRARD Thomas, BURGAT Marie-Line, CLAUDON Baptiste, FEILLET Mickaël, GARDET Anne-Marie, PACHE Frédéric, PERRIER Florence, RAUCAZ Christian, SOTO Pierre, TARAJAT Patricia, TORNIER Anaïs, TORNIER Jacques

Excusés (2) : ACEVEDO Nicolas, PAGE Sébastien

Secrétaire de Séance : Stéphane BERTHET

COMPTE-RENDU DU 13 septembre 2021

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 13 septembre 2021.

Mr le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022
- Vidéosurveillance – Demandes de subvention

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **VOTE** la décision modificative au budget suivante :

Section Fonctionnement			
N° compte	Libellé	Dépenses	Recettes
6336	Cotisations salariales	+ 130	
6453	Cotisations caisse retraite	+ 500	
6455	Assurance du personnel	+ 400	
6533	Cotisations retraite élus	+ 50	
6534	Cotisations élus	+ 1 600	
7023	Menus produits forestiers		+ 1 228
74121	Dotisation Solidarité Rurale		+ 952
752	Revenus des immeubles		+ 500
	TOTAL	+ 2 680	+ 2 680

RISQUES STATUTAIRES – ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPAMA/CIGAC

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il a été décidé de demander les tarifs à d'autres assurances pour la couverture des risques statutaires avant de valider l'adhésion au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion. Après avoir réceptionné les propositions de prix de la SMACL et de Groupama, ce dernier est largement mieux disant que l'assurance du CDG.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** au contrat d'assurance du Groupama/Cigac pour la couverture du risque statutaire.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION ET FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE OCTROYEE AUX AGENTS-COTISANTS

Lors de la réunion du 13/09/2021, le Conseil Municipal devait se prononcer sur l'octroi d'une participation financière aux agents, dans le cadre de la mise en place de la protection sociale complémentaire proposée par le Centre de Gestion. Il a été décidé de maintenir la somme actuellement versée aux agents. Cette décision a reçu un avis favorable de la part du Comité Technique du CDG.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** à la convention proposée par le Centre de Gestion pour la mise en place d'une protection sociale des agents.

⇒ **FIXE** à 25€ la participation financière octroyée par agent et par mois à condition que l'agent adhère au contrat prévoyance qui est proposé.

CA ARLYSÈRE – APPROBATION DU RAPPORT 2021 DE LA CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

La CLECT a pour objet de procéder à l'évaluation des charges et recettes liées aux transferts de compétences entre Communes et Intercommunalité afin d'éclairer le Conseil Communautaire lors de la fixation des Attributions de Compensation (AC) ou de leur modification.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **APPROUVE** le rapport 2021 de la CLECT de la CA ARLYSÈRE.

FINANCES – PAIEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP

Préalablement au vote du Budget Primitif annuel, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice n-1. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022 et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget 2021.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **AUTORISE** le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement 2022 à hauteur de 41 144 €.

VIDEOSURVEILLANCE – DEMANDES DE SUBVENTION

Suite à la visite des Services de la Gendarmerie et après avoir transmis leur rapport à l'entreprise BT Jager, un devis a été reçu. Par conséquent, des subventions peuvent être sollicitées auprès du Conseil Régional et la Préfecture.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **DEMANDE** une subvention auprès du Conseil Régional et de la Préfecture pour la mise en place de la vidéosurveillance.

URBANISME

Le Conseil Municipal est informé des différentes autorisations d'urbanisme accordées ou en cours d'instruction sur la Commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

► Le Conseil Municipal rappelle les prochaines manifestations communales = vin chaud de Noël le 17/12/2021 et la distribution des colis de Noël aux personnes âgées.

► Le Conseil Municipal prend connaissance de l'analyse photovoltaïque réalisée par Arlysère dont l'installation pourrait se faire sur certains bâtiments communaux.

► Le Conseil Municipal est informé de l'avancement des requêtes déposées auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

► Le Conseil Municipal félicite les Associations « La Main et la Plume » et « A petits points » pour la très belle exposition de calligraphie et de patchwork qui a eu lieu à la Salle Associative.

► Le Conseil Municipal remercie les nombreuses personnes présentes à la cérémonie du 11 novembre.

► Le Conseil Municipal est informé d'affaires et courriers divers.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H



MAIRIE DE VERRENS-ARVEY

73460 VERRENS-ARVEY ☎ 04.79.31.43.26

mairie.verrens@orange.fr

www.verrens-arvey.fr

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE - CANTON DE ALBERTVILLE 2

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VERRENS-ARVEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian RAUCAZ, Maire.

Présents (13) : BERTHET Stéphane, BOIRARD Thomas, BURGAT Marie-Line, CLAUDON Baptiste, FEILLET Mickaël, GARDET Anne-Marie, PACHE Frédéric, PERRIER Florence, RAUCAZ Christian, SOTO Pierre, TARAJAT Patricia, TORNIER Anaïs, TORNIER Jacques

Excusés (2) : ACEVEDO Nicolas, PAGE Sébastien

Secrétaire de Séance : Stéphane BERTHET

COMPTE-RENDU DU 13 septembre 2021

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 13 septembre 2021.

Mr le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022
- Vidéosurveillance – Demandes de subvention

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **VOTE** la décision modificative au budget suivante :

Section Fonctionnement			
N° compte	Libellé	Dépenses	Recettes
6336	Cotisations salariales	+ 130	
6453	Cotisations caisse retraite	+ 500	
6455	Assurance du personnel	+ 400	
6533	Cotisations retraite élus	+ 50	
6534	Cotisations élus	+ 1 600	
7023	Menus produits forestiers		+ 1 228
74121	Dotisation Solidarité Rurale		+ 952
752	Revenus des immeubles		+ 500
	TOTAL	+ 2 680	+ 2 680

RISQUES STATUTAIRES – ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPAMA/CIGAC

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il a été décidé de demander les tarifs à d'autres assurances pour la couverture des risques statutaires avant de valider l'adhésion au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion. Après avoir réceptionné les propositions de prix de la SMACL et de Groupama, ce dernier est largement mieux disant que l'assurance du CDG.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** au contrat d'assurance du Groupama/Cigac pour la couverture du risque statutaire.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION ET FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE OCTROYEE AUX AGENTS-COTISANTS

Lors de la réunion du 13/09/2021, le Conseil Municipal devait se prononcer sur l'octroi d'une participation financière aux agents, dans le cadre de la mise en place de la protection sociale complémentaire proposée par le Centre de Gestion. Il a été décidé de maintenir la somme actuellement versée aux agents. Cette décision a reçu un avis favorable de la part du Comité Technique du CDG.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** à la convention proposée par le Centre de Gestion pour la mise en place d'une protection sociale des agents.

⇒ **FIXE** à 25€ la participation financière octroyée par agent et par mois à condition que l'agent adhère au contrat prévoyance qui est proposé.

CA ARLYSÈRE – APPROBATION DU RAPPORT 2021 DE LA CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

La CLECT a pour objet de procéder à l'évaluation des charges et recettes liées aux transferts de compétences entre Communes et Intercommunalité afin d'éclairer le Conseil Communautaire lors de la fixation des Attributions de Compensation (AC) ou de leur modification.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **APPROUVE** le rapport 2021 de la CLECT de la CA ARLYSÈRE.

FINANCES – PAIEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP

Préalablement au vote du Budget Primitif annuel, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice n-1. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022 et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget 2021.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **AUTORISE** le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement 2022 à hauteur de 41 144 €.

VIDEOSURVEILLANCE – DEMANDES DE SUBVENTION

Suite à la visite des Services de la Gendarmerie et après avoir transmis leur rapport à l'entreprise BT Jager, un devis a été reçu. Par conséquent, des subventions peuvent être sollicitées auprès du Conseil Régional et la Préfecture.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **DEMANDE** une subvention auprès du Conseil Régional et de la Préfecture pour la mise en place de la vidéosurveillance.

URBANISME

Le Conseil Municipal est informé des différentes autorisations d'urbanisme accordées ou en cours d'instruction sur la Commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

► Le Conseil Municipal rappelle les prochaines manifestations communales = vin chaud de Noël le 17/12/2021 et la distribution des colis de Noël aux personnes âgées.

► Le Conseil Municipal prend connaissance de l'analyse photovoltaïque réalisée par Arlysère dont l'installation pourrait se faire sur certains bâtiments communaux.

► Le Conseil Municipal est informé de l'avancement des requêtes déposées auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

► Le Conseil Municipal félicite les Associations « La Main et la Plume » et « A petits points » pour la très belle exposition de calligraphie et de patchwork qui a eu lieu à la Salle Associative.

► Le Conseil Municipal remercie les nombreuses personnes présentes à la cérémonie du 11 novembre.

► Le Conseil Municipal est informé d'affaires et courriers divers.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H



MAIRIE DE VERRENS-ARVEY

73460 VERRENS-ARVEY ☎ 04.79.31.43.26

mairie.verrens@orange.fr

www.verrens-arvey.fr

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE - CANTON DE ALBERTVILLE 2

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VERRENS-ARVEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian RAUCAZ, Maire.

Présents (13) : BERTHET Stéphane, BOIRARD Thomas, BURGAT Marie-Line, CLAUDON Baptiste, FEILLET Mickaël, GARDET Anne-Marie, PACHE Frédéric, PERRIER Florence, RAUCAZ Christian, SOTO Pierre, TARAJAT Patricia, TORNIER Anaïs, TORNIER Jacques

Excusés (2) : ACEVEDO Nicolas, PAGE Sébastien

Secrétaire de Séance : Stéphane BERTHET

COMPTE-RENDU DU 13 septembre 2021

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 13 septembre 2021.

Mr le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022
- Vidéosurveillance – Demandes de subvention

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **VOTE** la décision modificative au budget suivante :

Section Fonctionnement			
N° compte	Libellé	Dépenses	Recettes
6336	Cotisations salariales	+ 130	
6453	Cotisations caisse retraite	+ 500	
6455	Assurance du personnel	+ 400	
6533	Cotisations retraite élus	+ 50	
6534	Cotisations élus	+ 1 600	
7023	Menus produits forestiers		+ 1 228
74121	Dotisation Solidarité Rurale		+ 952
752	Revenus des immeubles		+ 500
	TOTAL	+ 2 680	+ 2 680

RISQUES STATUTAIRES – ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPAMA/CIGAC

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il a été décidé de demander les tarifs à d'autres assurances pour la couverture des risques statutaires avant de valider l'adhésion au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion. Après avoir réceptionné les propositions de prix de la SMACL et de Groupama, ce dernier est largement mieux disant que l'assurance du CDG.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** au contrat d'assurance du Groupama/Cigac pour la couverture du risque statutaire.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION ET FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE OCTROYEE AUX AGENTS-COTISANTS

Lors de la réunion du 13/09/2021, le Conseil Municipal devait se prononcer sur l'octroi d'une participation financière aux agents, dans le cadre de la mise en place de la protection sociale complémentaire proposée par le Centre de Gestion. Il a été décidé de maintenir la somme actuellement versée aux agents. Cette décision a reçu un avis favorable de la part du Comité Technique du CDG.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** à la convention proposée par le Centre de Gestion pour la mise en place d'une protection sociale des agents.

⇒ **FIXE** à 25€ la participation financière octroyée par agent et par mois à condition que l'agent adhère au contrat prévoyance qui est proposé.

CA ARLYSÈRE – APPROBATION DU RAPPORT 2021 DE LA CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

La CLECT a pour objet de procéder à l'évaluation des charges et recettes liées aux transferts de compétences entre Communes et Intercommunalité afin d'éclairer le Conseil Communautaire lors de la fixation des Attributions de Compensation (AC) ou de leur modification.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **APPROUVE** le rapport 2021 de la CLECT de la CA ARLYSÈRE.

FINANCES – PAIEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP

Préalablement au vote du Budget Primitif annuel, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice n-1. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022 et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget 2021.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **AUTORISE** le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement 2022 à hauteur de 41 144 €.

VIDEOSURVEILLANCE – DEMANDES DE SUBVENTION

Suite à la visite des Services de la Gendarmerie et après avoir transmis leur rapport à l'entreprise BT Jager, un devis a été reçu. Par conséquent, des subventions peuvent être sollicitées auprès du Conseil Régional et la Préfecture.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **DEMANDE** une subvention auprès du Conseil Régional et de la Préfecture pour la mise en place de la vidéosurveillance.

URBANISME

Le Conseil Municipal est informé des différentes autorisations d'urbanisme accordées ou en cours d'instruction sur la Commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

► Le Conseil Municipal rappelle les prochaines manifestations communales = vin chaud de Noël le 17/12/2021 et la distribution des colis de Noël aux personnes âgées.

► Le Conseil Municipal prend connaissance de l'analyse photovoltaïque réalisée par Arlysère dont l'installation pourrait se faire sur certains bâtiments communaux.

► Le Conseil Municipal est informé de l'avancement des requêtes déposées auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

► Le Conseil Municipal félicite les Associations « La Main et la Plume » et « A petits points » pour la très belle exposition de calligraphie et de patchwork qui a eu lieu à la Salle Associative.

► Le Conseil Municipal remercie les nombreuses personnes présentes à la cérémonie du 11 novembre.

► Le Conseil Municipal est informé d'affaires et courriers divers.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H



MAIRIE DE VERRENS-ARVEY

73460 VERRENS-ARVEY ☎ 04.79.31.43.26

mairie.verrens@orange.fr

www.verrens-arvey.fr

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE - CANTON DE ALBERTVILLE 2

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VERRENS-ARVEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian RAUCAZ, Maire.

Présents (13) : BERTHET Stéphane, BOIRARD Thomas, BURGAT Marie-Line, CLAUDON Baptiste, FEILLET Mickaël, GARDET Anne-Marie, PACHE Frédéric, PERRIER Florence, RAUCAZ Christian, SOTO Pierre, TARAJAT Patricia, TORNIER Anaïs, TORNIER Jacques

Excusés (2) : ACEVEDO Nicolas, PAGE Sébastien

Secrétaire de Séance : Stéphane BERTHET

COMPTE-RENDU DU 13 septembre 2021

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 13 septembre 2021.

Mr le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022
- Vidéosurveillance – Demandes de subvention

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **VOTE** la décision modificative au budget suivante :

Section Fonctionnement			
N° compte	Libellé	Dépenses	Recettes
6336	Cotisations salariales	+ 130	
6453	Cotisations caisse retraite	+ 500	
6455	Assurance du personnel	+ 400	
6533	Cotisations retraite élus	+ 50	
6534	Cotisations élus	+ 1 600	
7023	Menus produits forestiers		+ 1 228
74121	Dotisation Solidarité Rurale		+ 952
752	Revenus des immeubles		+ 500
	TOTAL	+ 2 680	+ 2 680

RISQUES STATUTAIRES – ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPAMA/CIGAC

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il a été décidé de demander les tarifs à d'autres assurances pour la couverture des risques statutaires avant de valider l'adhésion au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion. Après avoir réceptionné les propositions de prix de la SMACL et de Groupama, ce dernier est largement mieux disant que l'assurance du CDG.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** au contrat d'assurance du Groupama/Cigac pour la couverture du risque statutaire.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION ET FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE OCTROYEE AUX AGENTS-COTISANTS

Lors de la réunion du 13/09/2021, le Conseil Municipal devait se prononcer sur l'octroi d'une participation financière aux agents, dans le cadre de la mise en place de la protection sociale complémentaire proposée par le Centre de Gestion. Il a été décidé de maintenir la somme actuellement versée aux agents. Cette décision a reçu un avis favorable de la part du Comité Technique du CDG.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** à la convention proposée par le Centre de Gestion pour la mise en place d'une protection sociale des agents.

⇒ **FIXE** à 25€ la participation financière octroyée par agent et par mois à condition que l'agent adhère au contrat prévoyance qui est proposé.

CA ARLYSÈRE – APPROBATION DU RAPPORT 2021 DE LA CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

La CLECT a pour objet de procéder à l'évaluation des charges et recettes liées aux transferts de compétences entre Communes et Intercommunalité afin d'éclairer le Conseil Communautaire lors de la fixation des Attributions de Compensation (AC) ou de leur modification.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **APPROUVE** le rapport 2021 de la CLECT de la CA ARLYSÈRE.

FINANCES – PAIEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP

Préalablement au vote du Budget Primitif annuel, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice n-1. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022 et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget 2021.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **AUTORISE** le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement 2022 à hauteur de 41 144 €.

VIDEOSURVEILLANCE – DEMANDES DE SUBVENTION

Suite à la visite des Services de la Gendarmerie et après avoir transmis leur rapport à l'entreprise BT Jager, un devis a été reçu. Par conséquent, des subventions peuvent être sollicitées auprès du Conseil Régional et la Préfecture.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **DEMANDE** une subvention auprès du Conseil Régional et de la Préfecture pour la mise en place de la vidéosurveillance.

URBANISME

Le Conseil Municipal est informé des différentes autorisations d'urbanisme accordées ou en cours d'instruction sur la Commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

► Le Conseil Municipal rappelle les prochaines manifestations communales = vin chaud de Noël le 17/12/2021 et la distribution des colis de Noël aux personnes âgées.

► Le Conseil Municipal prend connaissance de l'analyse photovoltaïque réalisée par Arlysère dont l'installation pourrait se faire sur certains bâtiments communaux.

► Le Conseil Municipal est informé de l'avancement des requêtes déposées auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

► Le Conseil Municipal félicite les Associations « La Main et la Plume » et « A petits points » pour la très belle exposition de calligraphie et de patchwork qui a eu lieu à la Salle Associative.

► Le Conseil Municipal remercie les nombreuses personnes présentes à la cérémonie du 11 novembre.

► Le Conseil Municipal est informé d'affaires et courriers divers.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H



MAIRIE DE VERRENS-ARVEY

73460 VERRENS-ARVEY ☎ 04.79.31.43.26

mairie.verrens@orange.fr

www.verrens-arvey.fr

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE - CANTON DE ALBERTVILLE 2

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VERRENS-ARVEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian RAUCAZ, Maire.

Présents (13) : BERTHET Stéphane, BOIRARD Thomas, BURGAT Marie-Line, CLAUDON Baptiste, FEILLET Mickaël, GARDET Anne-Marie, PACHE Frédéric, PERRIER Florence, RAUCAZ Christian, SOTO Pierre, TARAJAT Patricia, TORNIER Anaïs, TORNIER Jacques

Excusés (2) : ACEVEDO Nicolas, PAGE Sébastien

Secrétaire de Séance : Stéphane BERTHET

COMPTE-RENDU DU 13 septembre 2021

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 13 septembre 2021.

Mr le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022
- Vidéosurveillance – Demandes de subvention

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **VOTE** la décision modificative au budget suivante :

Section Fonctionnement			
N° compte	Libellé	Dépenses	Recettes
6336	Cotisations salariales	+ 130	
6453	Cotisations caisse retraite	+ 500	
6455	Assurance du personnel	+ 400	
6533	Cotisations retraite élus	+ 50	
6534	Cotisations élus	+ 1 600	
7023	Menus produits forestiers		+ 1 228
74121	Dotisation Solidarité Rurale		+ 952
752	Revenus des immeubles		+ 500
	TOTAL	+ 2 680	+ 2 680

RISQUES STATUTAIRES – ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPAMA/CIGAC

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il a été décidé de demander les tarifs à d'autres assurances pour la couverture des risques statutaires avant de valider l'adhésion au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion. Après avoir réceptionné les propositions de prix de la SMACL et de Groupama, ce dernier est largement mieux disant que l'assurance du CDG.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** au contrat d'assurance du Groupama/Cigac pour la couverture du risque statutaire.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION ET FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE OCTROYEE AUX AGENTS-COTISANTS

Lors de la réunion du 13/09/2021, le Conseil Municipal devait se prononcer sur l'octroi d'une participation financière aux agents, dans le cadre de la mise en place de la protection sociale complémentaire proposée par le Centre de Gestion. Il a été décidé de maintenir la somme actuellement versée aux agents. Cette décision a reçu un avis favorable de la part du Comité Technique du CDG.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** à la convention proposée par le Centre de Gestion pour la mise en place d'une protection sociale des agents.

⇒ **FIXE** à 25€ la participation financière octroyée par agent et par mois à condition que l'agent adhère au contrat prévoyance qui est proposé.

CA ARLYSÈRE – APPROBATION DU RAPPORT 2021 DE LA CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

La CLECT a pour objet de procéder à l'évaluation des charges et recettes liées aux transferts de compétences entre Communes et Intercommunalité afin d'éclairer le Conseil Communautaire lors de la fixation des Attributions de Compensation (AC) ou de leur modification.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **APPROUVE** le rapport 2021 de la CLECT de la CA ARLYSÈRE.

FINANCES – PAIEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP

Préalablement au vote du Budget Primitif annuel, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice n-1. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022 et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget 2021.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **AUTORISE** le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement 2022 à hauteur de 41 144 €.

VIDEOSURVEILLANCE – DEMANDES DE SUBVENTION

Suite à la visite des Services de la Gendarmerie et après avoir transmis leur rapport à l'entreprise BT Jager, un devis a été reçu. Par conséquent, des subventions peuvent être sollicitées auprès du Conseil Régional et la Préfecture.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **DEMANDE** une subvention auprès du Conseil Régional et de la Préfecture pour la mise en place de la vidéosurveillance.

URBANISME

Le Conseil Municipal est informé des différentes autorisations d'urbanisme accordées ou en cours d'instruction sur la Commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

► Le Conseil Municipal rappelle les prochaines manifestations communales = vin chaud de Noël le 17/12/2021 et la distribution des colis de Noël aux personnes âgées.

► Le Conseil Municipal prend connaissance de l'analyse photovoltaïque réalisée par Arlysère dont l'installation pourrait se faire sur certains bâtiments communaux.

► Le Conseil Municipal est informé de l'avancement des requêtes déposées auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

► Le Conseil Municipal félicite les Associations « La Main et la Plume » et « A petits points » pour la très belle exposition de calligraphie et de patchwork qui a eu lieu à la Salle Associative.

► Le Conseil Municipal remercie les nombreuses personnes présentes à la cérémonie du 11 novembre.

► Le Conseil Municipal est informé d'affaires et courriers divers.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H



MAIRIE DE VERRENS-ARVEY

73460 VERRENS-ARVEY ☎ 04.79.31.43.26

mairie.verrens@orange.fr

www.verrens-arvey.fr

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE - CANTON DE ALBERTVILLE 2

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VERRENS-ARVEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian RAUCAZ, Maire.

Présents (13) : BERTHET Stéphane, BOIRARD Thomas, BURGAT Marie-Line, CLAUDON Baptiste, FEILLET Mickaël, GARDET Anne-Marie, PACHE Frédéric, PERRIER Florence, RAUCAZ Christian, SOTO Pierre, TARAJAT Patricia, TORNIER Anaïs, TORNIER Jacques

Excusés (2) : ACEVEDO Nicolas, PAGE Sébastien

Secrétaire de Séance : Stéphane BERTHET

COMPTE-RENDU DU 13 septembre 2021

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 13 septembre 2021.

Mr le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022
- Vidéosurveillance – Demandes de subvention

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **VOTE** la décision modificative au budget suivante :

Section Fonctionnement			
N° compte	Libellé	Dépenses	Recettes
6336	Cotisations salariales	+ 130	
6453	Cotisations caisse retraite	+ 500	
6455	Assurance du personnel	+ 400	
6533	Cotisations retraite élus	+ 50	
6534	Cotisations élus	+ 1 600	
7023	Menus produits forestiers		+ 1 228
74121	Dotisation Solidarité Rurale		+ 952
752	Revenus des immeubles		+ 500
	TOTAL	+ 2 680	+ 2 680

RISQUES STATUTAIRES – ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPAMA/CIGAC

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il a été décidé de demander les tarifs à d'autres assurances pour la couverture des risques statutaires avant de valider l'adhésion au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion. Après avoir réceptionné les propositions de prix de la SMACL et de Groupama, ce dernier est largement mieux disant que l'assurance du CDG.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** au contrat d'assurance du Groupama/Cigac pour la couverture du risque statutaire.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION ET FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE OCTROYEE AUX AGENTS-COTISANTS

Lors de la réunion du 13/09/2021, le Conseil Municipal devait se prononcer sur l'octroi d'une participation financière aux agents, dans le cadre de la mise en place de la protection sociale complémentaire proposée par le Centre de Gestion. Il a été décidé de maintenir la somme actuellement versée aux agents. Cette décision a reçu un avis favorable de la part du Comité Technique du CDG.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** à la convention proposée par le Centre de Gestion pour la mise en place d'une protection sociale des agents.

⇒ **FIXE** à 25€ la participation financière octroyée par agent et par mois à condition que l'agent adhère au contrat prévoyance qui est proposé.

CA ARLYSÈRE – APPROBATION DU RAPPORT 2021 DE LA CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

La CLECT a pour objet de procéder à l'évaluation des charges et recettes liées aux transferts de compétences entre Communes et Intercommunalité afin d'éclairer le Conseil Communautaire lors de la fixation des Attributions de Compensation (AC) ou de leur modification.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **APPROUVE** le rapport 2021 de la CLECT de la CA ARLYSÈRE.

FINANCES – PAIEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP

Préalablement au vote du Budget Primitif annuel, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice n-1. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022 et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget 2021.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **AUTORISE** le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement 2022 à hauteur de 41 144 €.

VIDEOSURVEILLANCE – DEMANDES DE SUBVENTION

Suite à la visite des Services de la Gendarmerie et après avoir transmis leur rapport à l'entreprise BT Jager, un devis a été reçu. Par conséquent, des subventions peuvent être sollicitées auprès du Conseil Régional et la Préfecture.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **DEMANDE** une subvention auprès du Conseil Régional et de la Préfecture pour la mise en place de la vidéosurveillance.

URBANISME

Le Conseil Municipal est informé des différentes autorisations d'urbanisme accordées ou en cours d'instruction sur la Commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

► Le Conseil Municipal rappelle les prochaines manifestations communales = vin chaud de Noël le 17/12/2021 et la distribution des colis de Noël aux personnes âgées.

► Le Conseil Municipal prend connaissance de l'analyse photovoltaïque réalisée par Arlysère dont l'installation pourrait se faire sur certains bâtiments communaux.

► Le Conseil Municipal est informé de l'avancement des requêtes déposées auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

► Le Conseil Municipal félicite les Associations « La Main et la Plume » et « A petits points » pour la très belle exposition de calligraphie et de patchwork qui a eu lieu à la Salle Associative.

► Le Conseil Municipal remercie les nombreuses personnes présentes à la cérémonie du 11 novembre.

► Le Conseil Municipal est informé d'affaires et courriers divers.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H



MAIRIE DE VERRENS-ARVEY

73460 VERRENS-ARVEY ☎ 04.79.31.43.26

mairie.verrens@orange.fr

www.verrens-arvey.fr

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE - CANTON DE ALBERTVILLE 2

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VERRENS-ARVEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian RAUCAZ, Maire.

Présents (13) : BERTHET Stéphane, BOIRARD Thomas, BURGAT Marie-Line, CLAUDON Baptiste, FEILLET Mickaël, GARDET Anne-Marie, PACHE Frédéric, PERRIER Florence, RAUCAZ Christian, SOTO Pierre, TARAJAT Patricia, TORNIER Anaïs, TORNIER Jacques

Excusés (2) : ACEVEDO Nicolas, PAGE Sébastien

Secrétaire de Séance : Stéphane BERTHET

COMPTE-RENDU DU 13 septembre 2021

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 13 septembre 2021.

Mr le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022
- Vidéosurveillance – Demandes de subvention

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **VOTE** la décision modificative au budget suivante :

Section Fonctionnement			
N° compte	Libellé	Dépenses	Recettes
6336	Cotisations salariales	+ 130	
6453	Cotisations caisse retraite	+ 500	
6455	Assurance du personnel	+ 400	
6533	Cotisations retraite élus	+ 50	
6534	Cotisations élus	+ 1 600	
7023	Menus produits forestiers		+ 1 228
74121	Dotisation Solidarité Rurale		+ 952
752	Revenus des immeubles		+ 500
	TOTAL	+ 2 680	+ 2 680

RISQUES STATUTAIRES – ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPAMA/CIGAC

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il a été décidé de demander les tarifs à d'autres assurances pour la couverture des risques statutaires avant de valider l'adhésion au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion. Après avoir réceptionné les propositions de prix de la SMACL et de Groupama, ce dernier est largement mieux disant que l'assurance du CDG.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** au contrat d'assurance du Groupama/Cigac pour la couverture du risque statutaire.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION ET FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE OCTROYEE AUX AGENTS-COTISANTS

Lors de la réunion du 13/09/2021, le Conseil Municipal devait se prononcer sur l'octroi d'une participation financière aux agents, dans le cadre de la mise en place de la protection sociale complémentaire proposée par le Centre de Gestion. Il a été décidé de maintenir la somme actuellement versée aux agents. Cette décision a reçu un avis favorable de la part du Comité Technique du CDG.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** à la convention proposée par le Centre de Gestion pour la mise en place d'une protection sociale des agents.

⇒ **FIXE** à 25€ la participation financière octroyée par agent et par mois à condition que l'agent adhère au contrat prévoyance qui est proposé.

CA ARLYSÈRE – APPROBATION DU RAPPORT 2021 DE LA CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

La CLECT a pour objet de procéder à l'évaluation des charges et recettes liées aux transferts de compétences entre Communes et Intercommunalité afin d'éclairer le Conseil Communautaire lors de la fixation des Attributions de Compensation (AC) ou de leur modification.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **APPROUVE** le rapport 2021 de la CLECT de la CA ARLYSÈRE.

FINANCES – PAIEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP

Préalablement au vote du Budget Primitif annuel, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice n-1. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022 et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget 2021.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **AUTORISE** le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement 2022 à hauteur de 41 144 €.

VIDEOSURVEILLANCE – DEMANDES DE SUBVENTION

Suite à la visite des Services de la Gendarmerie et après avoir transmis leur rapport à l'entreprise BT Jager, un devis a été reçu. Par conséquent, des subventions peuvent être sollicitées auprès du Conseil Régional et la Préfecture.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **DEMANDE** une subvention auprès du Conseil Régional et de la Préfecture pour la mise en place de la vidéosurveillance.

URBANISME

Le Conseil Municipal est informé des différentes autorisations d'urbanisme accordées ou en cours d'instruction sur la Commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

► Le Conseil Municipal rappelle les prochaines manifestations communales = vin chaud de Noël le 17/12/2021 et la distribution des colis de Noël aux personnes âgées.

► Le Conseil Municipal prend connaissance de l'analyse photovoltaïque réalisée par Arlysère dont l'installation pourrait se faire sur certains bâtiments communaux.

► Le Conseil Municipal est informé de l'avancement des requêtes déposées auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

► Le Conseil Municipal félicite les Associations « La Main et la Plume » et « A petits points » pour la très belle exposition de calligraphie et de patchwork qui a eu lieu à la Salle Associative.

► Le Conseil Municipal remercie les nombreuses personnes présentes à la cérémonie du 11 novembre.

► Le Conseil Municipal est informé d'affaires et courriers divers.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H



MAIRIE DE VERRENS-ARVEY

73460 VERRENS-ARVEY ☎ 04.79.31.43.26

mairie.verrens@orange.fr

www.verrens-arvey.fr

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE - CANTON DE ALBERTVILLE 2

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VERRENS-ARVEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian RAUCAZ, Maire.

Présents (13) : BERTHET Stéphane, BOIRARD Thomas, BURGAT Marie-Line, CLAUDON Baptiste, FEILLET Mickaël, GARDET Anne-Marie, PACHE Frédéric, PERRIER Florence, RAUCAZ Christian, SOTO Pierre, TARAJAT Patricia, TORNIER Anaïs, TORNIER Jacques

Excusés (2) : ACEVEDO Nicolas, PAGE Sébastien

Secrétaire de Séance : Stéphane BERTHET

COMPTE-RENDU DU 13 septembre 2021

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 13 septembre 2021.

Mr le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022
- Vidéosurveillance – Demandes de subvention

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **VOTE** la décision modificative au budget suivante :

Section Fonctionnement			
N° compte	Libellé	Dépenses	Recettes
6336	Cotisations salariales	+ 130	
6453	Cotisations caisse retraite	+ 500	
6455	Assurance du personnel	+ 400	
6533	Cotisations retraite élus	+ 50	
6534	Cotisations élus	+ 1 600	
7023	Menus produits forestiers		+ 1 228
74121	Dotisation Solidarité Rurale		+ 952
752	Revenus des immeubles		+ 500
	TOTAL	+ 2 680	+ 2 680

RISQUES STATUTAIRES – ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPAMA/CIGAC

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il a été décidé de demander les tarifs à d'autres assurances pour la couverture des risques statutaires avant de valider l'adhésion au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion. Après avoir réceptionné les propositions de prix de la SMACL et de Groupama, ce dernier est largement mieux disant que l'assurance du CDG.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** au contrat d'assurance du Groupama/Cigac pour la couverture du risque statutaire.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION ET FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE OCTROYEE AUX AGENTS-COTISANTS

Lors de la réunion du 13/09/2021, le Conseil Municipal devait se prononcer sur l'octroi d'une participation financière aux agents, dans le cadre de la mise en place de la protection sociale complémentaire proposée par le Centre de Gestion. Il a été décidé de maintenir la somme actuellement versée aux agents. Cette décision a reçu un avis favorable de la part du Comité Technique du CDG.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** à la convention proposée par le Centre de Gestion pour la mise en place d'une protection sociale des agents.

⇒ **FIXE** à 25€ la participation financière octroyée par agent et par mois à condition que l'agent adhère au contrat prévoyance qui est proposé.

CA ARLYSÈRE – APPROBATION DU RAPPORT 2021 DE LA CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

La CLECT a pour objet de procéder à l'évaluation des charges et recettes liées aux transferts de compétences entre Communes et Intercommunalité afin d'éclairer le Conseil Communautaire lors de la fixation des Attributions de Compensation (AC) ou de leur modification.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **APPROUVE** le rapport 2021 de la CLECT de la CA ARLYSÈRE.

FINANCES – PAIEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP

Préalablement au vote du Budget Primitif annuel, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice n-1. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022 et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget 2021.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **AUTORISE** le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement 2022 à hauteur de 41 144 €.

VIDEOSURVEILLANCE – DEMANDES DE SUBVENTION

Suite à la visite des Services de la Gendarmerie et après avoir transmis leur rapport à l'entreprise BT Jager, un devis a été reçu. Par conséquent, des subventions peuvent être sollicitées auprès du Conseil Régional et la Préfecture.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **DEMANDE** une subvention auprès du Conseil Régional et de la Préfecture pour la mise en place de la vidéosurveillance.

URBANISME

Le Conseil Municipal est informé des différentes autorisations d'urbanisme accordées ou en cours d'instruction sur la Commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

► Le Conseil Municipal rappelle les prochaines manifestations communales = vin chaud de Noël le 17/12/2021 et la distribution des colis de Noël aux personnes âgées.

► Le Conseil Municipal prend connaissance de l'analyse photovoltaïque réalisée par Arlysère dont l'installation pourrait se faire sur certains bâtiments communaux.

► Le Conseil Municipal est informé de l'avancement des requêtes déposées auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

► Le Conseil Municipal félicite les Associations « La Main et la Plume » et « A petits points » pour la très belle exposition de calligraphie et de patchwork qui a eu lieu à la Salle Associative.

► Le Conseil Municipal remercie les nombreuses personnes présentes à la cérémonie du 11 novembre.

► Le Conseil Municipal est informé d'affaires et courriers divers.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H



MAIRIE DE VERRENS-ARVEY

73460 VERRENS-ARVEY ☎ 04.79.31.43.26

mairie.verrens@orange.fr

www.verrens-arvey.fr

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE - CANTON DE ALBERTVILLE 2

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VERRENS-ARVEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian RAUCAZ, Maire.

Présents (13) : BERTHET Stéphane, BOIRARD Thomas, BURGAT Marie-Line, CLAUDON Baptiste, FEILLET Mickaël, GARDET Anne-Marie, PACHE Frédéric, PERRIER Florence, RAUCAZ Christian, SOTO Pierre, TARAJAT Patricia, TORNIER Anaïs, TORNIER Jacques

Excusés (2) : ACEVEDO Nicolas, PAGE Sébastien

Secrétaire de Séance : Stéphane BERTHET

COMPTE-RENDU DU 13 septembre 2021

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 13 septembre 2021.

Mr le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022
- Vidéosurveillance – Demandes de subvention

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **VOTE** la décision modificative au budget suivante :

Section Fonctionnement			
N° compte	Libellé	Dépenses	Recettes
6336	Cotisations salariales	+ 130	
6453	Cotisations caisse retraite	+ 500	
6455	Assurance du personnel	+ 400	
6533	Cotisations retraite élus	+ 50	
6534	Cotisations élus	+ 1 600	
7023	Menus produits forestiers		+ 1 228
74121	Dotisation Solidarité Rurale		+ 952
752	Revenus des immeubles		+ 500
	TOTAL	+ 2 680	+ 2 680

RISQUES STATUTAIRES – ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPAMA/CIGAC

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il a été décidé de demander les tarifs à d'autres assurances pour la couverture des risques statutaires avant de valider l'adhésion au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion. Après avoir réceptionné les propositions de prix de la SMACL et de Groupama, ce dernier est largement mieux disant que l'assurance du CDG.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** au contrat d'assurance du Groupama/Cigac pour la couverture du risque statutaire.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION ET FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE OCTROYEE AUX AGENTS-COTISANTS

Lors de la réunion du 13/09/2021, le Conseil Municipal devait se prononcer sur l'octroi d'une participation financière aux agents, dans le cadre de la mise en place de la protection sociale complémentaire proposée par le Centre de Gestion. Il a été décidé de maintenir la somme actuellement versée aux agents. Cette décision a reçu un avis favorable de la part du Comité Technique du CDG.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADHERE** à la convention proposée par le Centre de Gestion pour la mise en place d'une protection sociale des agents.

⇒ **FIXE** à 25€ la participation financière octroyée par agent et par mois à condition que l'agent adhère au contrat prévoyance qui est proposé.

CA ARLYSÈRE – APPROBATION DU RAPPORT 2021 DE LA CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

La CLECT a pour objet de procéder à l'évaluation des charges et recettes liées aux transferts de compétences entre Communes et Intercommunalité afin d'éclairer le Conseil Communautaire lors de la fixation des Attributions de Compensation (AC) ou de leur modification.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **APPROUVE** le rapport 2021 de la CLECT de la CA ARLYSÈRE.

FINANCES – PAIEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP

Préalablement au vote du Budget Primitif annuel, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice n-1. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022 et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget 2021.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **AUTORISE** le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement 2022 à hauteur de 41 144 €.

VIDEOSURVEILLANCE – DEMANDES DE SUBVENTION

Suite à la visite des Services de la Gendarmerie et après avoir transmis leur rapport à l'entreprise BT Jager, un devis a été reçu. Par conséquent, des subventions peuvent être sollicitées auprès du Conseil Régional et la Préfecture.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **DEMANDE** une subvention auprès du Conseil Régional et de la Préfecture pour la mise en place de la vidéosurveillance.

URBANISME

Le Conseil Municipal est informé des différentes autorisations d'urbanisme accordées ou en cours d'instruction sur la Commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

► Le Conseil Municipal rappelle les prochaines manifestations communales = vin chaud de Noël le 17/12/2021 et la distribution des colis de Noël aux personnes âgées.

► Le Conseil Municipal prend connaissance de l'analyse photovoltaïque réalisée par Arlysère dont l'installation pourrait se faire sur certains bâtiments communaux.

► Le Conseil Municipal est informé de l'avancement des requêtes déposées auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

► Le Conseil Municipal félicite les Associations « La Main et la Plume » et « A petits points » pour la très belle exposition de calligraphie et de patchwork qui a eu lieu à la Salle Associative.

► Le Conseil Municipal remercie les nombreuses personnes présentes à la cérémonie du 11 novembre.

► Le Conseil Municipal est informé d'affaires et courriers divers.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H